

PROJET DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

Nouveau cap dans la lutte contre la corruption

Le report des poursuites pénales à l'encontre des personnes morales, en échange de la restitution des fonds ou biens détournés, qu'ils soient localisés à l'étranger ou sur le territoire national. Cela inclut également le paiement intégral des sommes dues au Trésor public.

P3



LA RÉ-INDUSTRIALISATION DU PAYS EN MARCHÉ

Un nouvel ordre institutionnel est nécessaire

La volonté de mettre de l'ordre dans le processus de développement industriel et de diversification du commerce extérieur a été fortement exprimée par le président de la république lors de sa rencontre avec les entrepreneurs algériens. L'annonce de porter la part de l'industrie dans le PIB à 13/14% est un défi majeur. Voilà une ambition pour la ré-industrialisation du pays, sujet que cette chronique a souvent abordé. Le diagnostic

fait relève avec pertinence les dysfonctionnements de la politique de promotion de l'investissement et des dispositifs de promotion des exportations. A travers ce diagnostic et les corrections annoncées par les pouvoirs publics, on peut noter qu'une politique de développement industriel ou tout autre politique ne peut se limiter aux avantages fiscaux, budgétaires et autres facilitations.

P3

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

**Verres et montures de lunettes
classés dispositifs médicaux**

P2

Foot/ Ligue 1 Mobilis (24e J)

**Duel à distance pour la première
place, lutte acharnée pour le maintien**

P9

TOURISME

Mise en service
de 145 établissements
hôteliers en 2025

La capacité d'accueil globale de ces établissements est estimée à plus de 91.000 lits, permettant la création de 35.000 emplois permanents et pas moins de 930 projets hôteliers en cours de réalisation ou dont les travaux sont achevés.

Un total de 145 établissements hôteliers entreront en exploitation à l'échelle nationale, au cours de l'année 2025, a indiqué, hier, à Oran, Ghoulallah Boukabous, Directeur de l'investissement touristique au ministère du Tourisme et de l'Artisanat. "L'année 2025 verra ainsi l'entrée en service de 145 hôtels à travers le pays, sur plus de 930 projets hôteliers en cours de réalisation ou dont les travaux sont achevés", a déclaré M. Boukabous à la presse en marge de l'ouverture de la 15^e édition du Salon international du tourisme, des voyages, du transport, des équipements, ainsi que des services de l'hôtellerie et de la restauration.

La capacité d'accueil globale de ces établissements est estimée à plus de 91.000 lits, permettant la création de 35.000 emplois permanents, a précisé le responsable, présent à l'inauguration de cet événement économique placé sous le patronage de la ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Houria Meddahi, et sous la supervision du wali d'Oran, Samir Chibani.

Concernant la ville d'Oran, 14 établissements hôteliers entreront en exploitation, cette année, dont 10 seront prêts avant la saison estivale, selon les précisions de M. Boukabous. La wilaya d'Oran compte actuellement 112 projets hôteliers en cours de réalisation ou achevés, avec une capacité d'accueil de 8.000 lits. Le parc hôtelier de la wilaya comprend 212 établissements, offrant une capacité totale de plus de 22.000 lits, a rappelé le Directeur de l'investissement touristique.

Il a souligné que ce Salon international représente une opportunité de rencontre pour tous les acteurs et professionnels des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et du transport, afin de nouer des partenariats et promouvoir leurs produits touristiques.

La 15^e édition du Salon international du tourisme, des voyages, du transport, des équipements, ainsi que des services liés à l'hôtellerie et à la restauration a été inaugurée, hier au Centre des conventions "Mohamed Benahmed" d'Oran.

Cette édition enregistre la participation de plus de 230 exposants venant d'Algérie et de plusieurs pays étrangers tels que la Tunisie, la Turquie, l'Égypte, la Jordanie, l'Ouganda, l'Italie et l'Inde. Elle réunit différents acteurs du secteur touristique dans le but de promouvoir le tourisme algérien, de faire connaître les potentialités du pays dans ce domaine, d'échanger les meilleures pratiques pour le développement du secteur et de rechercher de nouvelles opportunités, selon les organisateurs.

Organisé par l'agence "Estra" d'Oran, l'événement est réparti sur deux pavillons : le premier regroupe les professionnels spécialisés dans le tourisme, les voyages et les transports (agences de voyages, centres de réservation, hôtels, compagnies de transport aérien et maritime, écoles de formation, startups, banques et assurances). Quant au second, il est dédié aux opérateurs en équipements et services pour l'hôtellerie et la restauration, tels que les cuisines industrielles, l'aménagement des chambres d'hôtels, les arts de la table, le mobilier, les produits d'accueil et d'autres services mettant en valeur la production nationale dans ce domaine.

Synthèse: Ali.C

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Verres et montures de lunettes classés
dispositifs médicaux

Le ministère de l'Industrie a répondu favorablement à une demande du Syndicat National Algérien des Professionnels Agréés en Optique Ophthalmique (SNAPAOO), relative au classement des verres médicaux et des montures de lunettes comme dispositifs médicaux.

Dans une correspondance adressée le 20 avril courant au président du SNAPAOO, le ministère a indiqué que cette décision fait suite à une requête reçue concernant le classement de ces produits dans la liste des dispositifs médicaux. Cela permet désormais de leur appliquer des normes de qualité strictes, conformément aux législations nationales et internationales en matière de santé.

Le ministère a précisé que les verres médicaux et les montures de lunettes sont effectivement inclus dans cette liste, soulignant que les établissements pharmaceutiques, qu'ils soient fabricants ou importateurs de ces dispositifs, doivent déposer leurs prévisions annuelles auprès de la Direction des Activités Pharmaceutiques et de la Régulation pour approbation.

Le ministère a également proposé d'organiser des campagnes de sensibilisation pour inciter les citoyens à ne se procurer ces dispositifs que dans des établissements agréés, afin de garantir leur qualité et sécurité, et donc la santé des patients.

De son côté, le SNAPAOO a salué cette décision, le qualifiant de grande avancée pour le secteur, et d'étape qualitative vers une meilleure organisation de la profession et l'assurance de la qualité et sécurité des services optiques fournis aux citoyens.

Le syndicat estime que cette mesure contribuera à limiter les pratiques anarchiques et illégales qui nuisent tant aux patients qu'aux professionnels.

UN MARCHÉ PARALLÈLE EN EXPANSION

Depuis plusieurs années, le marché parallèle des lunettes médicales connaît une prolifération importante, avec des verres et montures contrefaits. On estime que ces produits circulent dans plus de 700 marchés parallèles à travers rues et ruelles, concurrençant sévèrement les magasins d'optique, en raison de leurs prix très bas, comparés aux prix élevés des lunettes originales, faiblement remboursées par la sécurité sociale.

Depuis janvier 2020, la CNAS (Caisse Nationale des Assurances Sociales) rembourse les lunettes médicales à hauteur de :

- 400 DA pour la monture,
- 400 DA pour les verres standards,
- 800 DA pour les verres progressifs.

Le reste des coûts est à la charge de l'assuré.

La CNAS fournit également gratuitement des lunettes aux enfants issus de familles dont le revenu ne dépasse pas 20 000 DA/mois, en collaboration avec 211 opticiens à travers le pays, touchant envi-



ron 300 000 enfants chaque année.

DANGERS ET CHIFFRES ALARMANTS

Le marché noir des montures, principalement approvisionné depuis la Chine ou par des ateliers non agréés, propose des produits 500 DA et 1200, contre des lunettes originales pouvant atteindre 30 000 DA, voir plus.

On estime que 60 à 75 % des lunettes en circulation en Algérie sont contrefaites ou non conformes, soit environ 3 millions d'unités. Certaines de ces montures contiennent des substances nocives comme le plomb, représentant un danger pour la santé oculaire.

La demande de lunettes médicales a fortement augmenté ces dernières années, en raison de maladies comme le diabète, l'hypertension, mais surtout à cause de la surexposition aux écrans (téléphones, tablettes, ordinateurs, TV).

Des statistiques récentes révèlent que plus de 355 000 élèves souffrent de troubles de la vision, soit plus de 4 % des élèves en Algérie – un chiffre en forte hausse avec l'usage accru des tablettes dans les écoles.

Dans la seule wilaya d'Alger, on a recensé 28 544 cas de troubles visuels chez les élèves durant le premier trimestre de l'année scolaire 2018/2019.

PROFESSIONNALISATION DU SECTEUR

L'Algérie compte environ 10 000 spécialistes en montage de lunettes, soit un pour 37 000 habitants, très loin du ratio recommandé par l'OMS (un pour 7 000).

Pour améliorer la situation, plus de 3 000 professionnels ont reçu, ces deux dernières années, des certificats de validation de compétences acquises par l'expérience, afin d'élever leur niveau et répondre aux besoins de l'économie et de l'évolution du secteur.

INDUSTRIE LOCALE EN DÉVELOPPEMENT

Plusieurs entreprises locales se sont lancées dans la production de lunettes :

- Novatis Technology aux Eucalyptus (Alger), produit localement des verres médicaux à 100 %, avec une capacité de 7 milliards d'unités par an, en utilisant une technologie suisse et en employant plus de 250 Algériens.
- El Hilal, entreprise de transformation de papier à Oued S'mar (Alger), s'est diversifiée dans la fabrication de verres de lunettes, avec 6 unités à travers le pays, exportant vers la Tunisie, le Maroc et visant d'autres marchés africains.
- Sinal à Oran, spécialisée dans la fabrication de lunettes, propose une gamme variée de montures et de verres pour le marché local.

Ma B.

CONGÉ DE MATERNITÉ POUR LES FEMMES TRAVAILLEUSES

Vers un allongement de cinq mois

Le ministre du Travail, Faïçal Ben Taleb, a annoncé ce mardi un projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-11 du 2 juillet 1983 relative à la sécurité sociale. Ce projet vise notamment à étendre la durée du congé de maternité pour les femmes salariées à cinq mois complets, soit 150 jours, au lieu des 98 jours actuellement en vigueur, avec une indemnité journalière couvrant toute cette période. Présenté devant la Commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de la formation professionnelle de l'Assemblée popu-

laire nationale, le texte prévoit également des avantages supplémentaires pour les mères salariées assurées socialement, en cas de naissance d'un enfant atteint de handicap, de malformation congénitale ou de maladie grave nécessitant un suivi ou une intervention médicale obligatoire. Congé supplémentaire en cas de situation médicale grave du nouveau-né. Dans ce cas, une prolongation du congé de maternité de 50 jours sera accordée après les 150 jours légaux, sur la base d'un dossier médical soumis aux services de la Caisse natio-

nale de sécurité sociale, prouvant l'état de santé particulier du nouveau-né. Le texte prévoit également la possibilité d'un deuxième prolongement, pouvant atteindre 165 jours supplémentaires, selon l'évolution de l'état de santé de l'enfant.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de renforcement de la protection sociale des femmes travailleuses et de prise en charge des situations médicales sensibles, tout en s'adaptant aux réalités sociales et sanitaires actuelles.

R.N

25E CONGRÈS PANARABE DE RHUMATOLOGIE

Les nouveautés liées à la spécialité en débat

Les travaux du 25^e Congrès de la Ligue arabe des associations de rhumatologie (ARLAR) ont débuté, hier à Alger, avec la participation de spécialistes algériens et étrangers. Cette rencontre qui s'étale sur quatre jours, a pour but de mettre l'accent sur les nouveautés liées à la rhumatologie, à travers des communications abordant les syndromes rhumatismaux les plus fréquents, à leur tête la polyarthrite rhumatoïde, ainsi que les pathologies dégénératives et les affections micro-cristallines, a indiqué la présidente d'ARLAR, Pr

Manal El Rakaawi. La première journée de ce Congrès est dédiée aux ateliers durant lesquels des formations théoriques et pratiques sont programmées autour de thématiques ciblées, dont l'éducation thérapeutique au profit des infirmiers exerçant dans divers établissements de santé afin de renforcer leurs compétences, a-t-elle expliqué. Par ailleurs, une formation inhérente à l'interprétation des tests immunologiques est prévue lors de ce rendez-vous scientifique, a encore fait savoir Pr El Rakaawi, soulignant l'impact

de cette activité pour faciliter le diagnostic des pathologies rhumatismales. Créée en 1995 sous l'initiale appellation de "Société panarabe des maladies rhumatismales", l'ARLAR englobe 16 pays arabes et sa présidence est assurée depuis 2023 par l'Algérie pour un mandat de deux ans. Sa principale mission consiste à promouvoir les échanges de connaissances et la coopération entre ses membres dans l'optique d'améliorer la prise en charge thérapeutique des patients.

R.N

PROJET DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

Nouveau cap dans la lutte contre la corruption

L'Algérie s'apprête à franchir un nouveau cap dans sa lutte contre la corruption avec l'adoption imminente d'un nouveau code de procédure pénale. Présenté mardi devant l'Assemblée populaire nationale (APN) par le ministre de la Justice, Lotfi Boudjemaâ, ce texte vise à introduire des mécanismes alternatifs aux poursuites pénales, notamment dans les affaires de crimes économiques, avec pour objectif central, la récupération effective des fonds publics détournés.

Depuis 2019, des dizaines de procès ont été intentés contre d'anciens hauts responsables et de puissants hommes d'affaires pour des faits de corruption massive, de détournement de fonds publics et de blanchiment d'argent. Si les condamnations ont été sévères, avec de lourdes peines de prison à la clé, la restitution des avoirs indûment acquis reste partielle. Une grande partie de ces fonds a été transférée à l'étranger, et leur recouvrement demeure un véritable casse-tête juridique et diplomatique.

DES ALTERNATIVES AUX POURSUITES POUR FACILITER LA RESTITUTION DES FONDS

Le nouveau projet de loi introduit ainsi des dispositions inédites permettant, notamment, le report des poursuites pénales à l'encontre des personnes morales, en échange de la restitution des fonds ou biens détournés, qu'ils soient localisés à l'étranger ou sur le territoire national. Cela inclut également le paiement intégral des sommes dues au Trésor public.

« Ces mesures visent à protéger les deniers publics et à renforcer l'économie nationale, tout en assurant le respect des droits et libertés, conformément aux engagements internationaux de l'Algérie », a déclaré le ministre de la Justice lors de la présentation du projet.

MÉDIATION RENFORCÉE, MEILLEURE GESTION DES BIENS SAISIS, ET CRÉATION D'UNE AGENCE DÉDIÉE

Parmi les mesures phares du texte, figure le renforcement de la médiation comme alternative aux poursuites pénales, la réorganisation des juridictions pénales, la numérisation des procédures, et



une gestion plus rationnelle des biens saisis. Ces derniers pourront désormais être régularisés sans attendre une décision judiciaire définitive, évitant ainsi leur dépréciation ou abandon prolongé. Autre innovation majeure : la création d'une agence nationale de gestion des biens et fonds gelés, saisis ou confisqués, destinée à combler le vide institutionnel en la matière. Cette structure sera notamment chargée de la gestion des revenus criminels, de la récupération des avoirs à l'étranger et du suivi des mesures conservatoires.

RÉFORMES JUDICIAIRES ET SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES

Le projet s'inscrit dans une réforme plus large du système judiciaire algérien. Il prévoit :

- La réduction du nombre d'assesseurs jurés des tribunaux criminels (de quatre à deux),
- La révision du système de comparution immédiate en vigueur depuis 2015, limité désormais aux affaires prêtes à être jugées,
- La généralisation des ordonnances pénales

à l'ensemble des infractions, pour un traitement plus rapide des dossiers simples,

- Le renforcement des garanties de procédure, notamment le droit de recours devant le procureur général et la consolidation des droits de la défense à chaque étape de l'action publique. Enfin, le texte prévoit une réorganisation des pôles judiciaires spécialisés, avec une clarification de leurs compétences, dans un souci d'efficacité et de spécialisation accrue.

UN SIGNAL FORT CONTRE L'IMPUNITÉ

Avec ce nouveau code, le gouvernement algérien entend envoyer un signal fort : la lutte contre la corruption ne se limite pas à la sanction pénale, mais s'appuie désormais sur des instruments pragmatiques visant la restitution concrète de l'argent volé. Une stratégie mixte entre répression et incitation à la coopération judiciaire, qui pourrait s'avérer plus efficace dans un contexte où l'enjeu principal reste la récupération des ressources de l'État.

Synthèse : Sid Ali

SUÈDE

Entretien en tête-à-tête entre Attaf et son homologue à Stockholm

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, M. Ahmed Attaf, a eu, mercredi à Stockholm, des entretiens avec la Directrice exécutive du Conseil international de l'industrie suédoise, Mme Kristin Backstrom, dans le cadre de la visite officielle qu'il effectue au Royaume de Suède, indique un communiqué du ministère. "Dans le cadre de sa visite officielle au Royaume de Suède, le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, M. Ahmed Attaf, a eu, ce jour à Stockholm, des entretiens avec la Directrice exécutive du Conseil international de l'industrie suédoise, Mme Kristin Backstrom", lit-on dans le communiqué. Lors de cette rencontre, les deux parties ont "examiné les perspectives de renforcement du partenariat économique entre l'Algérie et la Suède dans les domaines prioritaires pour les deux pays, à la lumière des atouts complémentaires dont ils disposent et de l'importante amélioration qu'a connue le climat de l'investissement en Algérie ces dernières années", selon la même source.

R.N

LA RÉ-INDUSTRIALISATION DU PAYS EN MARCHÉ

Un nouvel ordre institutionnel est nécessaire

La volonté de mettre de l'ordre dans le processus de développement industriel et de diversification du commerce extérieur a été fortement exprimée par le président de la République lors de sa rencontre avec les entrepreneurs algériens. L'annonce de porter la part de l'industrie dans le PIB à 13/14% est un défi majeur. Voilà une ambition pour la ré-industrialisation du pays, sujet que cette chronique a souvent abordé. Le diagnostic fait relève avec pertinence les dysfonctionnements de la politique de promotion de l'investissement et des dispositifs de promotion des exportations. A travers ce diagnostic et les corrections annoncées par les pouvoirs publics, on peut noter qu'une politique de développement industriel ou tout autre politique ne peut se limiter aux avantages fiscaux, budgétaires et autres facilitations.

Ces derniers, s'ils ne sont pas portés par un cadre institutionnel efficace et apte à évaluer les résultats ou au moins la mise en œuvre des instruments de la politique concernée, ne peuvent donner des résultats solides.

Deux ans après la promulgation de la nouvelle politique de promotion de l'investissement, on observe des dysfonctionnements, des défaillances, des stratégies de contournement/détournement des règles fixées (cas particulier du foncier industriel). Le problème n'est pas dans les incitations (avantages), elles sont même plus généreuses comparées à d'autres pays dans la région ; il est dans la cohérence globale de la politique d'investissement. D'abord la cohérence entre les instruments et des centres de décisions.

La première incohérence se situe entre le promoteur de l'investissement (politique d'incitations conduite par l'AAP) et l'octroi du foncier industriel dont la viabilisation, l'aménagement, l'équipement en infrastructures relèvent à la fois d'une agence du foncier industriel et des

Wilayas. La deuxième se trouve dans les rouages des administrations publiques où l'on note des problèmes majeurs relevant soit des interprétations de la réglementation, soit dans des logiques de pouvoirs ; chaque administration (ministère) cherche à s'autonomiser des autres pour garder ses libertés de comportement et ses marges de manœuvres dans l'action.

La notion de Guichet Unique promue par plusieurs textes est une fiction et au mieux un formalisme de façade vis-à-vis des usagers. N'est-il pas incongru que l'on trouve encore des problèmes de foncier en Algérie ? Ni les nouvelles zones industrielles ne sont achevées, ni les anciennes ne sont modernisées et encore moins la récupération du foncier excédentaire ou résiduel dans le secteur public ; pourtant ces questions ont été examinées et des préconisations données il y a plusieurs décennies.

C'est dans ces deux directions que le travail de réforme institutionnelle par l'« agencification » doit se faire.

Pendant longtemps, les politiques d'industrialisation ont négligé deux facteurs qui se sont révélés décisifs dans leur mise en œuvre : l'administration et le territoire. Aujourd'hui encore, ce sont ces deux facteurs qui bloquent la dynamique de création et de développement des entreprises.

La volonté exprimée par le président de la République risque de rencontrer des résistances dans le microcosme administratif. Au-delà de la résistance au changement, toute naturelle chez les vivants et même parfois légitime, c'est l'incompétence, pas intrinsèque ou individuelle, mais l'incompétence collective ou même systémique qui a la capacité de nuisance la plus forte.

Ainsi, créer de nouvelles agences, réformer celles existantes, nommer de nouveaux diri-

geants, augmenter les budgets ne sont pas une garantie de succès, loin s'en faut. Jusqu'à maintenant, les réformes du cadre institutionnel ont été souvent un jonglage entre EPIC, EPA, SPA, par un mode rodé de permutation de l'un des statuts par un autre ; le résultat a toujours été le même. Ce dont a besoin le système de production algérien dans toutes ses dimensions est un ordre institutionnel nouveau, inédit, tant dans sa dimension organisationnelle que dans celle de ressources humaines. Le système économique algérien fonctionne depuis des décennies avec les mêmes cadres logiques, les mêmes comportements et les mêmes réflexes transmis de génération à génération.

Par ailleurs, la notion d'Agence n'est pas une question de terminologie ou de sémantique, elle renvoie à un mode gestion ou de régulation de missions dans un cadre défini par des règles de performances, de responsabilité, de « redevabilité », importe peu l'appellation ; aussi le cadre juridique doit être défini en fonction des missions, des objectifs et du contexte de fonctionnement.

Malheureusement, à ce jour, les possibilités d'habillage juridique sont restées figées sur les EPIC, EPA et SPA. Rien n'empêche de donner un statut inédit, même si l'administration algérienne privilégie toujours le statu quo et le formalisme sur l'efficacité et l'évolution des catégories juridiques.

On donne beaucoup d'importance au contenu et peu au contenu. Libérer le cadre institutionnel et le management pour libérer l'entreprendre et l'investissement. Le fonctionnaire comme l'investisseur sont tous deux à la recherche de protection ; l'économie a besoin de liberté d'action, de flexibilité dans les règles et de mobilité du capital ; s'il est muselé, soit par la législation, soit par les comportements, ce qui est encore plus grave, il ne

produit pas les effets attendus. Libérer l'investissement, libérer le fonctionnaire et libérer les institutions sont de vrais défis pour relever le défi de l'industrialisation et de la diversification des exportations.

La question de l'organisation industrielle (stratégie et gestion des chaînes de valeurs) devient cruciale. La juxtaposition des usines dans un espace ne constitue pas un système productif, ni une coordination en termes de relations inter-firmes qui est à la base de toute politique de valorisation compétitive des chaînes de valeurs et dont la finalité est de chercher les chaînons manquants et les chaînes à faible compétitivité. Il est temps d'introduire dans notre système industriel les formes d'organisation de type Clusters, pôles industriels ou pôles de compétitivité.

Dans ces formes d'organisations industrielles, la densification des relations inter-firmes devient possible soit de manière spontanée grâce à la proximité ou l'économie des ressources, soit par des incitations publiques dans un cadre orienté « Compétitivité et chaînes de valeurs ».

Dans cet ordre d'idée, le président a instruit le gouvernement pour revoir l'organisation de l'exportation du ciment. Il ne faut pas exporter des produits semi-finis (clinkers) dont la composante en énergie, fortement subventionnée, est extrêmement élevée et laisser se réaliser la valeur ajoutée dans le pays de destination. Un traitement similaire doit être opéré pour l'acier et les autres produits à forte composante énergétique. L'administration et les cadres qui ont géré le système rentier ne peuvent pas transformer le fonctionnement en place pour intégrer les dimensions citées plus haut ; ils ne peuvent que reproduire le statu quo. Un grand challenge est attendu pour conduire les orientations du président à bon port.

**FORUM D'AFFAIRES
ALGÉRO-RUSSE**

**Un partenariat économique
stratégique approfondi en
point de mire**

Les participants au Forum d'affaires algéro-russe, organisé mardi à Alger, ont souligné la volonté des opérateurs des deux pays de renforcer la coopération bilatérale dans plusieurs secteurs pour concrétiser un partenariat économique stratégique approfondi à la hauteur des défis. Organisé par la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) au Palais des expositions des Pins maritimes sous le slogan "Vers un partenariat stratégique approfondi", le Forum a été marqué par une importante participation d'opérateurs économiques algériens et d'hommes d'affaires russes représentant plusieurs entreprises économiques de premier plan dans différents secteurs.

A cette occasion, l'ambassadeur russe en Algérie, Alexey Solomatine, a indiqué que "les deux pays sont liés par des relations séculaires reposant sur une entente mutuelle et une coordination constante", rappelant l'importance de la Déclaration de partenariat stratégique approfondi entre l'Algérie et la Russie, signée lors de la visite du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à Moscou (en juin 2023). Il a estimé que la conjoncture actuelle "exige davantage d'efforts pour la mise en œuvre de cette déclaration et des contrats signés entre les deux parties". De son côté, le président de la CACI, Kamel Hamenni, a souligné l'importance du Forum pour le développement et le renforcement de la coopération économique à long terme entre l'Algérie et la Russie, ainsi que pour l'établissement de partenariats stratégiques au service des intérêts des deux pays. Selon lui, "les indicateurs actuels du niveau des relations bilatérales ne reflètent pas le potentiel existant entre les deux pays".

Aussi, a-t-il invité les opérateurs russes à augmenter le volume de leurs investissements en Algérie et à saisir les opportunités offertes, estimant que "les relations qui ont connu un développement notable doivent désormais évoluer vers une nouvelle étape".

De son côté, le président de la Chambre de commerce et d'industrie de Russie, Sergey Katoryin, a appelé à développer les relations économiques bilatérales, notamment entre les petites et moyennes entreprises (PME), assurant que "les perspectives de coopération sont vastes et prometteuses pour concrétiser un partenariat mutuellement bénéfique". Pour sa part, le président du Conseil du renouvellement économique algérien (CREA), Kamel Mouta, a lancé une invitation aux représentants des entreprises russes à participer à la réalisation de projets avec la partie algérienne dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant, estimant que "la conjoncture internationale actuelle requiert une coopération bilatérale à même de bâtir une économie forte dans des domaines tels que l'industrie pharmaceutique, les engrais agricoles et l'énergie". "L'Algérie mise sur l'expertise russe dans les technologies et les secteurs porteurs pour investir ensemble les marchés extérieurs dans le cadre d'une alliance industrielle", a dit le président du CREA.

ENERGIES NOUVELLES ET RENOUEVABLES

**L'Algérie et l'UE veulent consolider
leur partenariat stratégique**

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Energie, chargé des Energies renouvelables, M. Nouredine Yassaâ, a reçu, mardi, le directeur général pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) et les pays du Golfe à la Commission européenne, Stefano Sannino, avec lequel il a examiné les moyens de renforcer le partenariat dans le domaine des énergies nouvelles et renouvelables, a indiqué un communiqué du ministère de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables.



Lors de cette rencontre, tenue au siège du ministère, en présence de l'Ambassadeur de l'Union européenne en Algérie, de cadres du ministère et de représentants de la Commission européenne, les deux parties ont examiné les moyens de consolider le partenariat stratégique entre l'Algérie et l'UE dans le domaine des énergies nouvelles et renouvelables, et ce, dans le cadre du dialogue énergétique régulier entre les deux parties. La rencontre a permis d'évaluer les progrès réalisés en matière de coopération bilatérale, notamment dans les domaines du développement de projets d'énergies renouvelables et d'hydrogène vert, outre le soutien à la transition énergétique, la promotion de l'efficacité énergétique, ainsi que la réduction des émissions, tout en soulignant l'importance d'adopter des technologies propres, modernes et durables dans ce secteur.

Les deux parties ont également évoqué les initiatives régionales visant à encourager l'investissement vert et à accompagner la transition énergétique dans les pays du bassin méditerranéen, à travers des projets favorisant l'innovation,

facilitant l'intégration des startups et des petites entreprises dans le système des énergies renouvelables, en sus du soutien à la formation et du développement des ressources humaines, et la domiciliation de l'industrie des équipements et composants énergétiques, en focalisant sur le transfert de technologie et de l'expertise européenne. Dans ce contexte, les deux parties ont procédé à un échange de vues sur des projets ambitieux en cours de développement, tels que le projet d'interconnexion électrique "Medlink" qui vise à renforcer la connexion énergétique entre l'Algérie et l'Europe, ainsi que le projet du corridor sud de l'hydrogène "South H2 Corridor" pour l'exportation de l'hydrogène vert via l'Italie, l'Allemagne et l'Autriche, vers le marché européen, ce qui permettra de garantir la sécurité énergétique et de contribuer à la concrétisation de la transition verte dans l'espace euro-méditerranéen, ajoute le communiqué.

Lors de la rencontre, M. Yassaâ a présenté un aperçu global sur les programmes nationaux de développement des énergies renouvelables, évoquant les progrès accomplis dans le cadre de la

coopération tripartite entre l'Algérie, l'Union européenne (UE) et l'Allemagne, notamment à travers le projet "TaqaHy+" qui représente un modèle pour la coopération stratégique et reflète la volonté politique des partenaires, de développer un partenariat à long terme dans le domaine de l'énergie propre. La rencontre a également permis d'aborder les "possibilités d'élargir la coopération au secteur des ressources minières rares, un élément essentiel dans le développement et le stockage de l'énergie renouvelable, et d'examiner les voies et moyens de promouvoir l'investissement dans ce domaine prometteur", selon le communiqué du ministère.

De son côté, M. Sannino s'est félicité de "l'évolution positive que connaissent les relations bilatérales", saluant le rôle de l'Algérie en tant que "partenaire fiable et stratégique dans la région". Il a souligné, par ailleurs, "la disposition de l'UE à poursuivre le dialogue et à renforcer la coopération dans de nouveaux domaines dans le secteur de l'énergie, aux mieux des intérêts communs des deux parties", a conclu le communiqué.

Synthèse : S.A.K.

AAPI

**Le chinois LONGI va
fabriquer des panneaux
solaires en Algérie**

L'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) a reçu une délégation de l'entreprise chinoise "LONGI", spécialisée dans les énergies renouvelables, pour examiner un projet de fabrication de panneaux solaires que la société envisage de réaliser en Algérie. Lors de cette réunion, présidée par le directeur général de l'Agence, M. Omar Rekkache, la délégation chinoise, conduite par M. Jin James, président de l'entreprise pour la région Moyen-Orient, Afrique et Asie centrale, a présenté les grandes lignes du projet, dont les différentes étapes de sa mise en œuvre et sa valeur ajoutée, ainsi que les conditions requises pour sa concrétisation, indique un communiqué de l'Agence. A cette occasion, M. Rekkache a souligné que des concertations sont en cours avec les services du ministère de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables, afin de réunir toutes les conditions nécessaires à l'accompagnement de l'entreprise chinoise dans la réalisation de son projet d'investissement. Lors de cette rencontre, les cadres du ministère ont fourni à la partie chinoise des explications sur le processus et les procédures d'investissement en Algérie, ainsi que sur les avantages, incitations et garanties offerts à l'investisseur étranger à toutes les étapes de la concrétisation de son projet, conclut le communiqué.

PÉTROLE ET GAZ

L'Algérie s'engage à soutenir les pays africains"

Le ministre d'Etat, ministre de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables, Mohamed Arkab a affirmé, mardi à Alger, l'engagement ferme de l'Algérie à soutenir les pays africains dans le domaine des hydrocarbures et de l'industrie pétrolière et gazière, en partageant son expérience de plus de 60 ans, à travers notamment ses instituts pionniers dans le domaine, à l'instar de l'Institut algérien du pétrole (IAP). S'exprimant lors de la 2e réunion du Forum des centres de recherche, d'innovation et de développement des pays membres de l'Organisation des producteurs de pétrole africains (APPO), M. Arkab a souligné que l'Algérie œuvre à renforcer la coopération et les partenariats avec les pays africains, particulièrement dans le secteur de l'énergie et ce, dans le cadre d'une politique proactive favorisant la croissance commune et consolidant les liens entre les peuples africains. Selon lui, l'échange d'expertises et d'expériences entre les membres de l'organisation constitue le moyen le plus efficace de réaliser "une renaissance industrielle africaine" dans le domaine énergétique. Le minist-

re a également indiqué que Sonatrach, en tant que compagnie nationale pionnière, place l'innovation, la recherche et le développement au cœur de sa vision stratégique, ajoutant que cette stratégie a permis, au cours des trois dernières années, l'enregistrement de près de 30 brevets d'invention, contre un seul en 2020, en sus du lancement d'environ 40 projets de recherche, dont 70 % sont réalisés dans le cadre de partenariats nationaux et internationaux. La compagnie a aussi signé des conventions-cadres avec sept universités algériennes en vue de mettre en place des laboratoires de recherche mixtes.

De son côté, le Secrétaire général de l'APPO, Dr Omar Farouk Ibrahim a salué le rôle "majeur" de l'Algérie dans la création de l'organisation en 1987, précisant que les responsables algériens avaient effectué à l'époque "des tournées intensives" pour convaincre leurs homologues du continent de la création de ce cadre continental, réaffirmant la poursuite du soutien de l'Algérie à l'organisation à tous les niveaux. Pour sa part, le PDG du groupe Sonatrach, Ra-

chid Hachichi, a indiqué, dans son allocution, que le Forum constitue une étape essentielle dans le processus d'engagement commun en faveur d'une exploitation responsable, durable et innovante des ressources énergétiques africaines, l'objectif étant de permettre aux Etats membres de passer d'une simple utilisation des technologies existantes au développement de leurs propres technologies. Il a également souligné l'importance de la création de pôles d'excellence et du lancement de programmes de recherche ambitieux d'intérêt commun entre les pays membres, qui serviront de leviers pour la transformation, en se focalisant sur l'innovation et le renforcement des capacités locales tout en prenant en compte les enjeux environnementaux et énergétiques.

Au cours des travaux, la compagnie angolaise Sonangol a passé la présidence du Forum des centres de recherches et d'innovation des Etats membres de l'APPO à Sonatrach, représentée par sa direction centrale Recherche et Développement.

R.E



ADRAR

Campagne de prévention et de lutte contre les feux de récoltes



Une campagne de prévention et de lutte contre les feux de récoltes dans le sud du pays a été lancée, mardi, depuis la wilaya d'Adrar, par la Direction générale de la Protection civile. L'initiative, dont le coup d'envoi a été donné par les autorités locales en présence de cadres centraux de ce corps constitué, vise à sensibiliser les agriculteurs sur la nécessité de respecter les mesures de prévention contre les incendies de récoltes, en prévision de la campagne moisson-

battage, a indiqué l'inspecteur à la direction générale de la Protection civile, le colonel Farouk Achour.

Le plan d'action adopté dans le cadre de cette campagne, qui s'inscrit dans l'application des orientations du directeur général de la Protection civile, repose sur une approche préventive proactive visant à minimiser les pertes éventuelles, ainsi que sur la formation des agriculteurs aux mesures préventives à appliquer au niveau de leurs exploitations, a-t-il ajouté.

Par ailleurs, la wilaya d'Adrar disposera prochainement d'une unité mobile d'intervention de la Protection civile de la wilaya d'El-Bayadh, qui permettra d'assurer une couverture maximale et des interventions rapides en cas d'incidents lors de la campagne moisson-battage.

Dans le cadre de cette campagne préventive, une caravane de la Protection civile, accompagnée des services des forêts, a fait escale dans une exploitation agricole de la commune de Sbaa

(Nord d'Adrar), où des agriculteurs ont bénéficié de conseils sur la prévention des feux de récoltes.

Un exercice de simulation pour l'extinction d'un incendie dans une exploitation agricole figurait également au programme de cette caravane. De leur côté, certains agriculteurs, approchés par l'APS, ont salué cette initiative, qui permettra, selon eux, de protéger leurs cultures et de contribuer ainsi aux efforts visant à renforcer la sécurité alimentaire.

**OU M EL BOUAGHI
(5^E RÉGION MILITAIRE)**

La presse conviée à une visite guidée du centre 555 d'instruction

Le Commandement de la 5e Région Militaire de l'Armée Nationale Populaire (ANP) a organisé, mardi, à Oum El Bouaghi au profit des médias nationaux, une visite guidée du centre 555 de formation spécialisée en transport "Martyr Mahmoud Benakcha". Le commandant du centre, le colonel Nabil Laalali, a indiqué, dans une allocution prononcée à cette occasion, que cette visite, organisée "dans le cadre du plan de communication de l'ANP pour l'année académique 2024-2025", est destinée à "présenter l'une des structures de l'ANP d'où sortent chaque année, munis de leur diplôme, de nombreux éléments des forces armées, nourris des valeurs de loyauté, de sacrifice, de courage et de dévouement au service de la patrie".

Le colonel Laalali a ajouté que "la politique de communication menée par le commandement de l'ANP vise principalement à renforcer le lien Armée-Nation et à rapprocher le public, à travers les médias, de cette prestigieuse institution de formation".

L'autre objectif de ces visites guidées est "de faire connaître les activités et les structures organisationnelles des différentes armes, au moyen d'une politique de communication fondée sur le raffermissement des relations avec les médias nationaux qui sont des partenaires loyaux", a souligné l'officier supérieur.

Le colonel Laalali a également souligné que le centre 555 d'instruction spécialisé dans le transport est "doté d'un encadrement hautement qualifié en matière de formation et d'entraînement, et d'équipements pédagogiques modernes permettant de prodiguer un enseignement de qualité et de dispenser aux élèves des connaissances militaires dans de bonnes conditions".

La tournée au sein du centre a donné lieu à une visite aux différents ateliers et dans les locaux pédagogiques de la direction de l'instruction chargée de former les élèves aux techniques de circulation et de conduite, avant que les représentants des médias ne soient invités à une exhibition de sports de combat.

Pour rappel, le centre 555 d'instruction spécialisé dans le transport, une des structures de formation militaire au transport du commandement des forces terrestres, dispense une instruction spécialisée à la conduite de différents types de véhicules, en plus qu'une formation de base consacrée à différentes connaissances militaires.

**JUMELAGE INTER-HÔPITAUX
Une trentaine d'interventions en chirurgie plastique et réparatrice effectuées à Illizi**

Une trentaine d'interventions en chirurgie plastique et réparatrice ont été effectuées à l'Établissement public hospitalier (EPH) "Tirgui Ouanetemi" d'Illizi, dans le cadre d'un jumelage avec l'hôpital des grands brûlés "Dr Saïd-Chibane" de Zeralda (Alger), a-t-on appris mardi des organisateurs.

Parmi treize patients ayant bénéficié de consultations préalables, durant la période allant du 16 au 19 avril courant, huit ont subi des greffes de peau et des traitements de cicatrices de brûlures, a indiqué, à l'APS, le coordinateur des actions de jumelage à l'EPH, Khemissi Gana. Les opérations ont été réalisées par une équipe médicale composée de cinq spécialistes en chirurgie plastique, sous la direction du Pr Mohand Ouramdane Abchiche, a-t-il ajouté. Parallèlement, une session de formation a été organisée au profit des praticiens et paramédicaux locaux, selon le responsable. Ce jumelage vise à éviter aux patients les contraintes des déplacements hors wilaya pour bénéficier de soins spécialisés et à renforcer les compétences du personnel soignant de la wilaya, a-t-il souligné.

**BOUIRA (MÉTIERS DU TEXTILE ET DU CUIR)
Inauguration du centre d'excellence pour la formation des compétences**

Un centre d'excellence pour la formation et le développement des compétences dans les métiers du textile et du cuir a été inauguré mardi matin à Ain Bessam (Ouest de Bouira) par les ministres, de l'Industrie, Sifi Ghrieb, et de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Yacine El Mahdi Oualid.



Au cours de leur visite à Bouira, les deux ministres ont écouté un long exposé sur l'évolution de leurs secteurs respectifs dans la wilaya de Bouira, avant de se rendre dans la ville d'Ain Bessam (Ouest), où ils ont inauguré un centre d'excellence destiné à la formation et au développement des compétences nationales dans les métiers du textile et du cuir.

Annoncé depuis fin janvier dernier à Alger lors d'une rencontre entre les deux ministres avec des opérateurs économiques publics et privés activant dans les filières du textile et du cuir, ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a expliqué le ministre de l'Industrie M. Ghrieb. Dans une déclaration à la presse en marge de la cérémonie d'inauguration, M.M Ghrieb et El Mahdi Oualid ont mis l'accent sur le choix des formateurs ainsi que sur la qualité de la formation qui doit être "de très haute qualité pour pouvoir développer les compétences dans les deux filières du textile et du cuir". "La formation des formateurs doit être d'excellence et de haute qualité avec l'implication indispensable des opérateurs économiques

afin de booster les métiers du textile et du cuir à travers ce centre et les autres centres prévus", a souligné le ministre de l'Industrie, qui, en compagnie du ministre de la Formation professionnelle, a visité les différents services de ce centre.

Le ministre a expliqué, en outre, que ce projet permettra aussi "d'élaborer un référentiel, sous forme de guide, des compétences dans les métiers du textile et du cuir, ainsi qu'une cartographie nationale de ces métiers, avec une collaboration entre les secteurs de l'Industrie, la formation professionnelle, et les acteurs des deux filières".

Ce centre figure parmi les centres d'excellence spécialisés dans les métiers relatifs à plusieurs branches et filières industrielles créées grâce à la coordination entre le ministère de l'Industrie et celui de la Formation et de l'Enseignement professionnels, précisent les deux ministres, qui estiment que ces centres, dotés de tous les moyens et équipements nécessaires, vont garantir aux jeunes générations une formation dans les meilleures conditions.

A Bouira, les deux ministres ont visité l'édition 2025 des olympiades des métiers, organisée par le secteur de la formation et de

l'enseignement professionnels à la salle omnisport du complexe sportif Rabah Bitat, avec la participation de plus de 78 participants, dont des jeunes entrepreneurs des écoles privées. Par ailleurs, et lors de leur déplacement dans la commune d'Oued El Bardi (Sud-est de Bouira), les deux ministres ont procédé à l'ouverture d'une pénitente d'un (1) km devant permettre aux véhicules industriels et poids-lourd d'accéder et de sortir de la zone industrielle 1 et 2 de Sidi Khaled vers l'autoroute Est-ouest, via le dédoublement reliant Bouira à Sour El Ghoulane. "Une enveloppe de 77 millions DA a été allouée à ce projet réalisé dans un délai de deux mois.

C'est une pénétrante bidirectionnelle équipée d'éclairage en énergie solaire, elle permet aux camions poids-lourds et véhicules industriels d'éviter les agglomérations d'Oued El Bardi et de faciliter l'accès et la sortie à la zone industrielle 1 et 2 d'Oued El Bardi", a expliqué à l'APS le directeur des travaux publics, Nouredine Gasmî. Les hôtes de Bouira ont également inauguré une unité de fabrication de matières premières pour la Céramique, ainsi qu'une usine de fabrication mécanique, avant d'inspecter

une unité de montage CKD de motos et vélos (VMS), avec laquelle le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels a signé une convention pour la formation des stagiaires des centres de la formation professionnelle. Au cours de la visite dans la zone industrielle de Sidi Khaled, les deux ministres ont procédé à l'ouverture d'une unité de fabrication de produits textiles. Une convention a été signée sur place par cette société et le centre d'excellence pour le développement des compétences dans les métiers du textile et du cuir inauguré dans la matinée à Ain Bessam. "Ce projet est un modèle à encourager pour développer l'Industrie mécanique dans notre pays conformément aux instructions du président de la République Abdelmadjid Tebboune", a encore souligné M. Ghrieb.

Les deux ministres se sont, par la suite, rendus dans la commune de Dirah, à l'extrême sud de la wilaya de Bouira, où ils ont lancé la 2e tranche des travaux d'aménagement de la zone industrielle, qui s'étend sur une superficie de 250 hectares et qui devrait abriter des dizaines de projets industriels, selon les détails fournis par la direction de l'industrie.

FOOT/ ANGLETERRE

**Manchester City bat
Aston Villa (2-1)**

Manchester City a battu Aston Villa (2-1) dans le temps additionnel d'un sommet très disputé mardi en match avancé de la 34e journée de Premier League, une victoire qui le rapproche de la prochaine Ligue des champions. Sur un excellent centre de Jérémy Doku, Matheus Nunes a catapulté le ballon dans les filets d'Emiliano Martínez (90e+4) et fait chavirer l'Etihad Stadium quelques secondes avant le coup de sifflet final. Il a fallu cet extérieur exquis de l'ailier belge, entré plus tôt, et l'instinct du Portugais pour faire basculer l'affiche du côté de Manchester City, l'équipe la plus dominante en seconde période. Au classement, Manchester City prend la troisième place avec 61 points devant Nottingham Forest (3e, 60 pts), Newcastle (5e, 59 pts) et Chelsea (6e, 57 pts) qui jouent ce week-end. Aston Villa (7e, 57 pts) reste au contact de la cinquième place, la dernière qualificative pour la prochaine Ligue des champions. Marcus Rashford a transformé la sentence d'un contre-pied tranquille devant Stefan Ortega (18e, 1-1). Manchester City avait ouvert le score plus tôt sur un débordement et un centre d'Omar Marmoush repris par Bernardo Silva, dont le tir puissant a filé entre les gants de "Dibu" Martínez (7e, 1-0). En seconde période, les occasions ont été du côté des locaux, avec James McAtee (60e, 66e) en menace principale.

R.S

FOOT/ ESPAGNE

**Le FC Barcelone domine
Majorque et conforte
sa première place**

Vainqueur (1-0) à domicile mardi face à Majorque, le FC Barcelone a conforté sa place de leader du championnat espagnol en prenant provisoirement sept points d'avance sur son grand rival, le Real Madrid, qu'il affronte samedi en finale de Coupe du Roi. Sans son attaquant polonais Robert Lewandowski, meilleur buteur du championnat avec 25 réalisations, blessé à la cuisse, le Barça (1er, 76 points) s'en est remis à son champion d'Europe espagnol Dani Olmo (46e, 1-0) pour récompenser sa domination et s'imposer par la plus petite des marges lors de la 33e journée de Liga. Le "clásico" Barça-Real est programmé le 11 mai lors de la 35e journée.

R.S

LIGUE 1 (FRANCE)

**Sans éclat, Paris accroché
à Nantes**

Un Paris SG sans éclat a été accroché mardi à Nantes (1-1) lors du match décalé de la 29e journée de Ligue 1, préservant cependant son rêve de battre le record d'invincibilité sur une saison, à l'orée d'une semaine décisive.



En attendant, le club de la capitale prend le record, sur les cinq grands championnats, de 39 matches à l'extérieur sans défaite, dépassant les 38 de l'AC Milan en 1993.

Il faudra faire beaucoup mieux dans une semaine, à Londres contre Arsenal en demi-finale aller de Ligue des champions, mais Paris a un peu de temps, avec aussi un match contre Nice vendredi au Parc des Princes (20h45).

Mardi, Nantes avait l'ambition de gagner et de préserver pour le club le record sans défaite de la saison 1995 (32 matches). Et au fil du match, ils ont volé de plus en plus de minutes au rythme lancinant que souhaitent imprimer les visiteurs. C'est un joli but de Douglas Augusto en pleine lucarne qui a fait rugir de bonheur le public de la

Beaujoire (83e). Au départ de l'action, le milieu parisien Vitorinha a perdu un ballon à force de vouloir enchaîner les dribbles parmi les Nantais. Son entraîneur Luis Enrique l'a tout de suite sermonné, mais encore bien plus après la sanction au tableau d'affichage. "On a commis une erreur sur une exagération", a ensuite dit Luis Enrique. Dommage pour Vitorinha qui pensait avoir effacé son passage à vide depuis quelques matches, grâce à l'ouverture du score (33e) sur une reprise en demi-volée à six mètres, après une déviation de Kang-in Lee. Comme un avertissement, il avait perdu un ballon par une passe latérale dès la 4e minute de jeu, rappelant sa fébrilité rare affichée à Villa Park la semaine dernière en Ligue des champions. Vitorinha a même gâché une

grosse occasion en voulant son doublé, à la 66e minute, avec une frappe en pivot à l'issue d'une belle contre-attaque. Mieux placé, Khvicha Kvaratskhelia lui en a voulu de ne pas l'avoir servi.

Passivité

Mais tout n'est pas de la faute de la sentinelle parisienne. Paris a montré lors de plusieurs séquences une passivité qui pointe régulièrement le bout de son nez depuis quelques semaines, après un début 2025 ravageur. Autour du quart d'heure de jeu, les Nantais ont pris d'assaut la surface parisienne, se créant plusieurs situations, avec un Matthis Abline qui s'est payé le luxe de dribbler dans la surface pour se mettre sur son bon pied. Au milieu du second acte, nouveau coup de chaud lors d'une

belle combinaison de Kelvin Amian Adou, Moses Simon et Matthis Abline (55e), d'une sortie difficilement négociée par Gianluigi Donnarumma (66e) ou d'un arrêt magnifique du gardien sur un tir de Jean-Charles Castelletto qui se dirigeait vers son petit filet opposé. C'est à ce genre de séquences de passivité que l'on voit, ces dernières semaines, que les Parisiens n'ont toujours pas totalement récupéré la vista qui leur avait permis de se qualifier contre Liverpool en huitième de finale de C1 (0-1, 1-0, triomphe aux tirs aux buts), en mars. Pour sa part Dembélé, si fringant en début d'année, a connu un nouveau match sans but. Sa confiance ne semble plus au zénith, à l'image de sa timidité aux abords de la surface à la 48e minute, quand il a préféré décaler Lee sur une contre-attaque, en vain.

Il a aussi tenté de frapper deux fois, sans inquiéter le gardien suédois des Canaris Patrik Carlgren. Sa dernière réalisation date du 1er avril contre Dunkerque en Coupe de France. D'autres Parisiens se sont montrés maladroits, comme Gonçalo Ramos qui a touché la barre de la tête en fin de rencontre.

Paris n'a pas gagné mais il n'a pas non plus perdu et l'entraîneur Luis Enrique a pu faire largement tourner en seconde mi-temps. Il attend Nice dès vendredi, pour à la fois poursuivre sa folle chevauchée en Ligue 1 et préparer au mieux la bataille de Londres.

AFP

AFP

PLAY-OFFS NBA

Detroit met fin contre New York à une disette de 17 ans

La fin de 17 ans d'attente : Detroit a remporté son premier match de play-offs en NBA depuis 2008 en s'imposant lundi sur le parquet de New York 100 à 94, et revient à égalité 1-1 dans la série avec les Knicks. Battus 123-112 au Madison Square Garden samedi, après avoir mené de 8 points dans le dernier quart-temps, les Pistons ont parfaitement réagi, emmenés notamment par un Cade Cunningham des grands soirs, auteur 33 points, 12 rebonds et 3 passes pour ses tout premiers play-offs. L'Allemand Dennis Schroder, sorti du banc, a lui inscrit 20 points, dont un panier à trois points crucial à 55,7 secondes de la fin du match. Côté Knicks, Karl-Anthony Towns a

été plutôt discret (10 points, 6 rebonds). Les Pistons, qui jouent les play-offs de NBA pour la première fois depuis 2019, n'avaient plus gagné de match de play-offs depuis leur victoire au match 4 en finale de la Conférence Est contre Boston en 2008. "Ca fait du bien de représenter la ville comme nous l'avons fait ce soir, c'est quelque chose que la ville attendait depuis longtemps, donc on se sent bien et on est prêts à jouer devant eux", a déclaré Cunningham en vue du match 3 jeudi à Detroit.

Dans la Conférence Ouest, les Clippers de Los Angeles ont battu Denver, chez lui, 105 à 102 grâce à un grand Kawhi Leonard. Particulièrement en vue, l'ailier américain a marqué 39

points (3 rebonds et 5 passes) et réussi un 15/19 aux tirs. Malgré un bon Nikola Jokic (26 points, 12 rebonds, 10 passes), les Nuggets n'ont pas réussi à arracher une nouvelle fois la prolongation contre le club californien, échouant à trois points.

Samedi, le match s'était achevé en prolongation, à l'avantage des Nuggets (victoire 112-110). Les Clippers égalisent à 1-1 dans ce premier tour, avant de recevoir Denver jeudi pour le match 3.

Trois autres matches 2 sont prévus ce mardi : Indiana reçoit Milwaukee, Memphis se rend à Oklahoma et les Lakers de Los Angeles accueillent Minnesota.

AFP

FOOT/ LIGUE 1 MOBILIS (24E J)

Duel à distance pour la première place, lutte acharnée pour le maintien

L'actuel leader du championnat de Ligue 1 Mobilis de football, le MC Alger, et son dauphin le CR Belouizdad, livreront un duel à distance pour la première place, alors que deux affiches seront à suivre dans le bas du tableau : ES Mostaganem - NC Magra et MC Oran - Olympique Akbou, lors de la 24e journée, prévue jeudi, vendredi, et samedi.



Le "Doyen" (1e, 44 pts), qui a renoué avec la victoire en l'emportant à l'arraché samedi à Biskra (1-0), après quatre matchs de disette, recevra la surprenante équipe du MC El-Bayadh (5e, 33 pts), demi-finaliste de la Coupe d'Algérie. De son côté, le Chabab (2e, 43 pts), auteur d'une victoire renversante devant l'ES Mostaganem (3-2), sera en appel à Tizi-Ouzou pour affronter la JS Kabylie (3e, 40 pts), dans un choc du haut de tableau.

Le MCA aura fort à faire face à une équipe du MCEB, auteur jusque-là d'une saison remarquable, notamment depuis l'arrivée de l'entraîneur Lotfi Amrouche en novembre dernier. Les "Vert et Rouge" devront impérativement l'emporter pour préserver leur première place, d'autant que le CRB abordera son rendez-vous avec l'intention de frapper un bon coup à Tizi-Ouzou, surtout qu'il a souvent réussi ses sorties du côté de la ville des Genêts.

La JSK, qui reste sur un succès en déplacement devant l'USM Alger (1-0), tentera de confirmer sa bonne santé, et surtout viser une deuxième victoire de rang qui lui permettrait de rejoindre son adversaire du jour

à la position de dauphin. L'ES Sétif (4e, 34 pts), auteur d'une victoire sur le fil à domicile face au MC Oran (1-0), effectuera un déplacement difficile à Alger pour affronter le Paradou AC (7e, 31 pts).

Les "Académiciens", qui ont arraché le point du match nul vendredi à Khenchela dans le temps additionnel grâce à leur gardien Ferrahi (2-2), auront à cœur de renouer avec la victoire, et mettre fin à une série de deux nuls et une défaite. Si l'Entente vise les trois points de la victoire pour se rapprocher du podium, le PAC espère reprendre confiance pour terminer la saison en toute sérénité.

L'USMA en appel à Béchar L'USM Alger (5e, 33 pts), irrégulière depuis quelques semaines, se rendra à Béchar pour en découdre avec l'une des meilleures équipes à domicile : la JS Saoura (8e, 28 pts). La formation de la Saoura, battue lors des trois derniers matchs, se doit de relever la tête pour rejoindre la première partie du tableau, sans l'entraîneur tunisien Mourad Okbi, limogé à l'issue de la défaite concédée à domicile face au CRB (1-3).

Un staff intérimaire a été désigné pour diriger l'équipe jusqu'à la fin de la saison. De

son côté, l'USM Alger en perte de vitesse se doit de réagir pour reprendre confiance avant sa finale de coupe d'Algérie face au CRB. Impuissante lors des quatre dernières journées (trois défaites et un nul), l'ASO Chlef (8e, 28 pts) aura une belle occasion de se racheter devant son public, en recevant la lanterne rouge, l'US Biskra (16e, 19 pts), qui est en train de compromettre sérieusement ses chances de maintien.

Les gars de Biskra, qui restent sur une mauvaise série de quatre matchs sans victoire, devront se remettre en question et viser un bon résultat à Chlef, dans l'espoir de se maintenir en Ligue 1. Dans la lutte pour le maintien, deux matchs entre mal-classés sont au menu, et dont le résultat pourrait déterminer l'identité des deux relégables : ES Mostaganem - NC Magra et MC Oran - Olympique Akbou. Le match CS Constantine - USM Khenchela a été reporté à une date ultérieure en raison de l'engagement des Constantinois en demi-finale (retour) de la Coupe de la Confédération africaine, dimanche face à la RS Berkane, au stade Chahid-Hamlaoui de Constantine (17h00).

R.S

LIGUE 1

Walid Sadi appelle à observer un esprit de fair-play

Le président de la Fédération algérienne de football, Walid Sadi, a exhorté les responsables des clubs de la Ligue 1 professionnelle "à faire preuve de responsabilité, à bannir les discours haineux et à veiller au bon déroulement des matchs dans un esprit de fair-play, de sérénité et dans le respect des règles", a indiqué l'instance fédérale dans un communiqué publié sur son site officiel.

Le président de la FAF a réuni mardi, au siège de la FAF, les présidents des clubs de la Ligue de football professionnel dans le cadre d'une réunion de coordination et de concertation, en présence de représentants des pouvoirs publics ainsi que des services de sécurité, partenaires clés dans l'organisation et l'encadrement des championnats à l'échelle nationale, a indiqué la même source. Les échanges ont principalement porté sur l'évaluation de la situation générale du football professionnel, et sur la gestion de cette fin de saison, marquée par des tensions liées aux enjeux sportifs. "Les discussions ont été franches entre les différents acteurs du football national, qui se sont engagés à adopter une attitude responsable afin de terminer le championnat dans les meilleures conditions possibles", a conclu le communiqué de la FAF. Une réunion similaire a été tenue, lundi, entre le président de la FAF et les arbitres d'élite, dans le cadre d'une rencontre de mobilisation et de sensibilisation, dans un contexte marqué par certaines insuffisances arbitrales constatées lors de récentes rencontres. Au cours de la rencontre, M. Sadi a exprimé sa vive préoccupation face à ces manquements. Il a toutefois instruit la Commission Fédérale d'Arbitrage à les analyser avec discernement, tout en renforçant l'accompagnement des arbitres à l'approche d'une fin de saison où les enjeux sportifs sont particulièrement importants. M. Sadi a également tenu à rappeler aux arbitres l'importance de la mission qui leur est confiée et le poids de la responsabilité qui en découle, tout en réitérant le soutien indéfectible de la Fédération à leur égard. Pour sa part, le directeur national d'arbitrage, Mehdi Abid Charef, a déclaré au site de la Fédération que la rencontre a été initiée par le président de l'instance, beaucoup plus pour "sensibiliser les arbitres sur les derniers matchs du championnat, et les inciter à assumer leur tâche et veiller à accomplir leur mission comme il convient".

R.S

FOOT/ LIGUE 2 AMATEUR (SANCTIONS)

L'entraîneur Charef (RCK) suspendu pour six mois fermes

L'entraîneur du RC Kouba, Boualem Charef, a écopé d'une suspension de six mois fermes de "toute fonction sportive" pour "comportement antisportif envers officiels", a annoncé la Ligue nationale de football amateur (LNFA), mardi soir dans un communiqué publié sur son site officiel. Outre cette sanction, Charef devra s'acquitter d'une amende de 50.000 dinars, précise la même source. Le coach koubéen a été expulsé lors de la défaite concédée vendredi en déplacement face au RC Arbaâ (défaite 1-0), pour le compte de la 27e journée du championnat de Ligue 2 (groupe Centre-Ouest). La même sanction a été infligée aux entraîneurs des gardiens du MB Oued Sly et du GC Mascara, respectivement Tayeb Kherafa Mohamed (comportement antisportif envers officiels) et Abdelkader Boukhalfa (bagarre après le coup de sifflet final).

R.S

LES PRÉSIDENTS DE CLUBS DE LIGUE 1

Proposition d'interdiction de déplacement des supporters à partir de la 25e journée

Le secrétaire général de la Fédération algérienne de football (FAF), Nadir Bouzenad, a indiqué mardi à Alger que "les présidents de clubs de Ligue 1 professionnelle ont proposé l'interdiction de déplacement des supporters à partir de la 25e journée, une mesure qui sera, néanmoins, soumise à l'approbation du Bureau fédéral lors de sa réunion prévue le 30 avril." Les présidents de clubs de Ligue 1 professionnelle ont proposé l'interdiction de déplacement des supporters à partir de la 25e journée, une mesure qui sera soumise à l'approbation du Bureau fédéral lors de sa réunion prévue le 30 avril.

Les modalités de mise en œuvre de cette proposition seront arrêtées à l'issue de cette réunion", a déclaré Bouzenad à l'issue de la réunion tenue

par le président de la FAF, Walid Sadi, avec l'ensemble des présidents des clubs de la Ligue 1 professionnelle. Étaient également présents à cette réunion, le président de la Ligue de football professionnel (LFP), Amine Meslouj, ainsi que des représentants de haut niveau de plusieurs ministères et corps de sécurité : le ministère de la Défense nationale, le ministère de la Justice, le ministère de la Communication, le ministère de l'Intérieur, la Direction Générale de la Sécurité Nationale (DGSN) et la Gendarmerie Nationale.

Lors de cette réunion, le président de la FAF, Walid Sadi, a exhorté les responsables des clubs de la Ligue 1 "à faire preuve de responsabilité, à bannir les discours haineux et à veiller au bon déroulement des matchs dans un esprit de fair-

play, de sérénité et dans le respect des règles". Les échanges ont principalement porté sur l'évaluation de la situation générale du football professionnel, et sur la gestion de cette fin de saison, marquée par des tensions liées aux enjeux sportifs. De son côté, Amine Meslouj, président de la LFP, a indiqué à l'issue de cette réunion que "l'utilisation de la VAR (l'assistance vidéo à l'arbitrage) sera généralisée dans tous les stades du championnat de Ligue 1 Mobilis à partir de la saison prochaine, en étroite collaboration avec la Télévision nationale EPTV, une initiative qui marque une avancée majeure dans la modernisation de l'arbitrage en Algérie, garantissant ainsi plus de transparence et d'équité dans les rencontres de football".

R.S

LIBAN

Un mort dans une nouvelle frappe israélienne

Une personne a été tuée dans une nouvelle frappe israélienne visant le sud du Liban mardi 22 avril 2025 a déclaré le ministère libanais de la Santé, malgré le cessez-le-feu entre Israël et le mouvement islamiste Hezbollah. « Une frappe de l'ennemi israélien sur la localité de Haniyeh, dans le district de Tyr, a fait un mort », a déclaré le ministère dans un communiqué, quelques heures après un autre raid meurtrier visant un chef militaire d'un groupe islamiste libanais, la Jamaa Islamiya, à une vingtaine de kilomètres au sud de Beyrouth.

ÉTATS-UNIS (JUSTICE)

Des projets décrétés par Trump, jugés « arbitraires » stoppés

Un juge a ordonné mardi 22 avril que l'administration Trump rétablisse certains médias publics américains à l'étranger, dont la radio Voice of America, qui a cessé d'émettre depuis le 15 mars, et de réembaucher tous ses employés mis à pied. Même si la Maison Blanche devrait faire appel de cette décision, c'est le dernier point du pouvoir judiciaire emporté contre l'exécutif de ces derniers jours. Selon le juge, la décision de l'administration Trump est « arbitraire et capricieuse ». Mardi 22 avril, le juge Royce Lamberth, saisi en urgence, a enjoint le gouvernement américain de réintégrer les employés de l'agence qui supervise ces médias, l'USAGM. Il a également ordonné la reprise du versement des subventions allouées par le Congrès, mais suspendues depuis mars. Fin mars, un autre magistrat fédéral, siégeant à New York, avait déjà suspendu la décision de mettre fin aux activités de ces médias publics. L'administration Trump voulait-elle supprimer le marquage X sur les passeports des personnes non binaires ? C'est ce qu'avait affirmé Donald Trump le jour de son investiture. Une juge a interdit à l'administration fédérale d'appliquer le décret présidentiel. Au total, les questions de diversité, de minorités ethniques, de genre ou de religion, au cœur des batailles culturelles qui enflamment la société américaine, ont fait l'objet de près de 40 décrets. Quelques jours plus tôt, c'est une autre juge qui a ordonné le déblocage des fonds alloués à l'environnement, au climat ou aux infrastructures que Donald Trump avait bloqués en janvier. Sur le papier, l'administration Trump doit faire marche arrière. Même conclusion pour l'aide américaine à l'étranger : elle est censée reprendre au plus vite. Enfin, dans le cas de licenciements des agents fédéraux : les Parcs nationaux ont finalement eu gain de cause et prévoient de réembaucher 7 700 agents saisonniers cet été.

BURKINA FASO

Plusieurs officiers de l'armée arrêtés sur fond de rumeur de coup d'État

À Burkina Faso, la semaine dernière a été marquée par l'arrestation de plusieurs officiers des forces armées, deux d'entre eux ayant été relevés de leurs fonctions de chef de corps. Si aucune communication n'a pour l'heure été faite à ce sujet, plusieurs soutiens de la junte évoquent une tentative de coup d'État, pointant du doigt des militaires en exil.

Au Burkina, parmi les officiers arrêtés figure le magistrat commandant Frédéric Ouédraogo, ex-commandant du bataillon de la Justice militaire. Selon des sources sécuritaires, ce dernier était en train d'enquêter sur la mort par balle, en octobre 2023, du commandant Ismaël Touhogobou, qui était soupçonné d'être en



lien avec une tentative de coup d'État. À l'époque, le procureur militaire avait avancé que « l'interpellation aurait mal tourné ». De son côté, le capitaine Elysée Tassebedo, surnommé « le libérateur de Sebba », commandant du Groupement des forces de sécurisation du secteur nord basé à Ouahigouya, a été interpellé alors qu'il

était à Ouagadougou pour une réunion à l'état-major dont le contenu des discussions reste inconnu. Des personnalités que le président de la transition, le capitaine Ibrahim Traoré, n'a pas tardé à remplacer. Sans que l'on connaisse leur nombre exact, d'autres soldats auraient été mis aux arrêts. Des partisans des mili-

itaires au pouvoir que nous avons contactés évoquent une énième tentative de coup d'État. Certains regards se tournent vers d'anciens officiers qui avaient, eux aussi, été radiés de l'armée. Pour cette raison, des sources sécuritaires confient que le climat au sein des forces armées du Burkina Faso reste tendu.

CÔTE D'IVOIRE

L'opposant Tidjane Thiam radié de la liste électorale par la justice

En Côte d'Ivoire, le tribunal de première instance d'Abidjan a ordonné ce mardi 22 avril la radiation de Tidjane Thiam de la liste électorale. La juge a estimé que Tidjane Thiam a perdu la nationalité ivoirienne quand il a acquis la nationalité française. Elle s'appuie sur l'article 48 du Code de la nationalité qui stipule qu'un Ivoirien majeur perd la nationalité ivoirienne au bout de 15 ans s'il acquiert

volontairement une autre nationalité. Les avocats de Tidjane Thiam ont tenté de prouver que leur client est né Français et que donc, cette disposition du Code de la nationalité, ne s'applique pas à leur client puisqu'il serait né binational. Ils affirment avoir présenté des documents administratifs allant dans ce sens. « Nous respectons la décision de la juge, mais nous ne la partageons pas », affirme Me Rodrigue Dadjé, l'avocat de Tidjane

Thiam, déçu par cette décision de justice. N'étant pas électeur, Tidjane Thiam n'est, à ce stade, pas éligible à la présidentielle du 25 octobre. Il faut aussi préciser qu'à ce stade, il n'y a pas d'autre recours possible pour demander sa réinscription sur la liste électorale. « Je n'accepte pas cette radiation : elle est injuste, injustifiée et incompréhensible », souligne Tidjane Thiam, dans une vidéo postée sur les réseaux sociaux.

VATICAN

Kevin Farrell, pour assurer l'intérim

Depuis la mort de François, c'est désormais une figure en vue. Le cardinal irlandais-américain Kevin Farrell est, en sa qualité de camerlingue, chargé de gérer les affaires courantes du Vatican, en attendant l'élection d'un nouveau pape. Lorsqu'en 2019 le pape François lui propose le poste de camerlingue, c'est-à-dire assurer l'intérim après sa mort, Kevin Farrell, désireux de voir le Pape lui survivre, répond en plaisantant : « Oui, à une condition que vous officiez à mes propres funérailles ! » Une phrase qui en dit long sur la complicité entre les deux hommes. Âgé de 77 ans, natif de Dublin en Irlande, Kevin Farrell fait ses études en Espagne puis en Italie, où il obtient une licence de philosophie et de théologie avant d'être ordonné prêtre en 1978. Ensuite, il tra-

verse l'Atlantique, officie au Mexique, comme aumônier à l'Université de Monterrey, puis aux États-Unis, où il passe 30 années de sa vie. Il gravit les échelons, jusqu'à devenir évêque auxiliaire de Washington, et enfin, évêque de Dallas. En 2016, le pape François le fait venir à Rome pour prendre la tête d'un nouveau dicastère, l'équivalent d'un ministère, pour les Laïcs, la Famille et la Vie. Kevin Farrell est connu pour son pragmatisme. Seule ombre au tableau, Kevin Farrell a officié des années auprès de l'archevêque de Washington Theodore McCarrick, accusé d'abus sexuels sur mineurs durant les années 1970. L'affaire a été révélée en 2018. McCarrick a été renvoyé de l'état clérical en 2019 et est décédé très récemment. Kevin Farrell assure n'avoir jamais rien su de ces abus.

GAZA

20 martyrs dans des frappes de l'armée sioniste

Au moins vingt Palestiniens sont tombés en martyrs et plusieurs autres ont été blessés dans des frappes menées hier matin par l'armée d'occupation sioniste dans la bande de Ghaza, a annoncé la Défense civile palestinienne.



La frappe la plus meurtrière a ciblé une école qui abritait des personnes déplacées dans la ville de Ghaza (nord), faisant onze martyrs et 17 blessés, parmi lesquels figurent des femmes et des enfants, a déclaré le porte-parole de la Défense civile, Mahmoud Bassal. "Le bombardement a provoqué un incendie massif dans le bâtiment et plusieurs corps calcinés ont été retrouvés", a-t-il indiqué. Quatre personnes sont tombées en martyres et plusieurs autres sont portées disparues sous les décombres, après des tirs de l'occupant sioniste contre des maisons à l'est de Ghaza, a ajouté la même source. Une frappe sur

une maison à Jabalia, dans le nord, a fait un martyr, et une autre sur une maison à Khan Younés (sud) a fait un autre martyr, a affirmé Mahmoud Bassal. "Nous avons reçu des appels de détresse signalant plusieurs personnes disparues sous les décombres dans différentes zones de la bande de Ghaza", a-t-il dit. "Nous manquons des outils et équipements nécessaires pour les opérations de sauvetage et pour récupérer les corps", a-t-il indiqué également. Le bilan de l'agression génocidaire sioniste contre la bande de Ghaza s'est alourdi à 51.266 martyrs et 116.991 blessés, depuis le 7 octobre 2023, ont indiqué mardi les autorités sanitaires

palestiniennes. Elles ont précisé que 1.890 Palestiniens sont tombés en martyrs et 4.950 autres ont été blessés depuis le 18 mars, date de la reprise de l'agression sioniste, notant que les corps de nombreuses victimes se trouvent encore sous les décombres. Un accord de cessez-le-feu est entré en vigueur le 19 janvier à Ghaza après plus de 15 mois d'agression génocidaire sioniste, qui a provoqué une catastrophe humanitaire sans précédent. Les forces d'occupation ont repris le 18 mars leur agression contre la bande de Ghaza, après une interruption de deux mois, consécutive à l'accord de cessez-le-feu.

R.I

UNRWA

Nomination de Ian Martin au poste de Chef de l'évaluation stratégique

Ian Martin a été nommé au poste de Chef de l'évaluation stratégique de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), mardi par le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres. M. Martin a été chargé de mener une évaluation stratégique afin d'examiner l'impact de l'UNRWA, la mise en œuvre de son mandat dans le contexte actuel de contraintes politiques, financières, sécuritaires et autres, ainsi que les

conséquences et risques pour les réfugiés de Palestine. Il lui a également été demandé d'identifier des options d'action pour les Etats membres et/ou les Nations Unies, et d'étudier l'ensemble des mandats des Nations Unies adoptés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. M. Martin, qui a eu une longue carrière au sein de l'ONU, a participé à plusieurs évaluations stratégiques, plus récemment en tant que Chef de l'évaluation stratégique indépendante de la Mission d'assistance des

Nations Unies en Somalie (MANUSOM), après avoir été membre du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix. Ce britannique a servi en tant que Représentant spécial du secrétaire général et chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), ainsi que dans diverses autres opérations de terrain des Nations Unies, notamment au Timor-Leste, au Népal, en Erythrée, au Rwanda et en Haïti.

LORS DUNE MARCHÉ À BÉZIERS (FRANCE)

Des journalistes sahraouis agressés par des Marocains

L'agence d'information sahraouie Equipe Media a dénoncé, avec "vigueur", l'agression dont ont été victimes mardi ses reporters, Mohamed Limam Bah et Brahim Laajiel, par des Marocains lors du passage à Béziers (sud de la France) de la "marche de la liberté", pour réclamer la libération des prisonniers politiques sahraouis dans les géolés marocaines. "Mardi à Béziers, une manifestation pacifique en soutien aux prisonniers politiques sahraouis a été le théâtre d'actes inacceptables", a dénoncé l'agence dans un communiqué.

Selon Equipe Media, ses reporters Mohamed Limam Bah et Brahim Laajiel, qui accompagnaient la défenseuse des droits de l'homme, Claude Mangin, "ont été pris pour cible par des individus hostiles, vraisemblablement d'origine marocaine". Les deux journalistes sahraouis "ont subi un véritable harcèlement : insultes, menaces et une tentative flagrante de diffamation en ligne". L'un des agresseurs, a-t-elle poursuivi, "a même filmé en direct sur les réseaux sociaux Mohamed Limam Bah, dans le but manifeste de nuire à sa réputation et d'inciter à la haine". "Equipe Media dénonce avec la plus grande vigueur ces agissements abjects", a-t-elle affirmé, relevant que ceux-ci "constituent une violation flagrante de la liberté de la presse, ainsi qu'une atteinte intolérable à la dignité et à la sécurité des journalistes". "La diffusion malveillante d'images dans le seul but de diffamer est une pratique abjecte, contraire à toute éthique journalistique et aux droits fondamentaux", a-t-elle insisté.

Qualifiant la situation d'"alarmante", Equipe Media a exigé "l'ouverture immédiate d'une enquête par les autorités françaises afin d'identifier et de traduire en justice les auteurs de ces actes répréhensibles" et "le retrait, sans délai, des vidéos diffamatoires" circulant sur les plateformes numériques. L'agence sahraouie a exigé également "des garanties concrètes pour la protection de l'ensemble des journalistes et des manifestants pacifiques", alertant les réseaux sociaux sur "leur responsabilité cruciale dans la modération des contenus haineux et diffamatoires". "La liberté d'informer, pilier essentiel de toute démocratie, ne saurait être étouffée par l'intimidation et la désinformation", a-t-elle souligné, réaffirmant sa "détermination inébranlable à informer en toute indépendance".

R.I

JORDANIE

Le gouvernement interdit les activités des Frères musulmans

Le ministre jordanien de l'Intérieur, Mazen Al-Faraya, a annoncé hier mercredi l'interdiction des activités de la confrérie des Frères musulmans en Jordanie, accusée de menacer la sécurité et la stabilité du Royaume hachémite. Toute activité liée à ce groupe, quel qu'en soit le type, est désormais considérée comme une infraction à la loi, passible de poursuites judiciaires.

Dans un communiqué relayé par la chaîne officielle "Al-Mamlaka", le ministre a insisté sur l'accélération du travail de la commission de dissolution, chargée de la confiscation des biens de la confrérie dissoute, qu'il s'agisse de biens immobiliers ou mobiliers, conformément aux décisions de justice. Le gouvernement considère désormais que l'adhésion à la confrérie ou la promotion de ses idées constitue une violation de la loi et expose les personnes impliquées à des sanctions légales.

Cette décision intervient une semaine après que les services de renseignement jordaniens ont annoncé avoir déjoué un complot portant atteinte à la sécurité nationale, impliquant la fabrication de roquettes et la possession de matériaux explosifs. Seize personnes auraient été arrêtées dans le cadre de cette affaire.

Le ministre a également ordonné la fermeture de tous les bureaux et locaux utilisés par la confrérie à travers le pays, même ceux partagés avec d'autres entités, soulignant que toute infraction sera passible de sanctions.

Al-Faraya a mis en garde les forces politiques, médias, utilisateurs des réseaux sociaux, ONG et toute autre entité contre tout lien ou communication avec la confrérie, y compris ses différents bras ou fronts, sous peine de sanctions judiciaires.

Il a affirmé que des mesures seront prises contre toute personne ou entité dont l'implication dans des activités criminelles liées à la confrérie sera prouvée, en fonction des résultats des enquêtes judiciaires en cours.

Le ministre a accusé la confrérie dissoute d'avoir mené des activités dans l'ombre, visant à déstabiliser le pays, nuire à la sécurité, à l'unité nationale, et porter atteinte à l'ordre public. Il a révélé que des explosifs et des armes circulaient entre plusieurs villes, stockés dans des quartiers résidentiels, tandis que des roquettes étaient fabriquées et dissimulées dans la banlieue de la capitale. Selon lui, la confrérie aurait également organisé des sessions de recrutement et d'entraînement, en Jordanie et à l'étranger. Dans la nuit qui a suivi l'annonce du complot, ses membres auraient tenté de détruire et faire disparaître une grande quantité de documents, afin de dissimuler leurs activités et leurs liens suspects.

Enfin, Al-Faraya a révélé la découverte d'un atelier de fabrication d'explosifs, dirigé par le fils d'un cadre des Frères musulmans et plusieurs complices, qui envisageaient de cibler les forces de sécurité et des sites sensibles dans le royaume.

R.I

CLÔTURE DE LA RENCONTRE RÉGIONALE DES MÉDIAS À CONSTANTINE

La nécessité de fortifier le métier de journaliste et d'améliorer sa performance soulignée

Les participants à la 2ème rencontre régionale qui a réuni, à Constantine, des journalistes et des professionnels des médias, ont souligné, dans leurs recommandations, la nécessité de fortifier le métier de journaliste et d'améliorer sa performance pour faire face aux défis actuels.

Parmi les recommandations issues des ateliers organisés dans le cadre de cette rencontre, exprimées par les participants des différentes institutions médiatiques, figure "la nécessité de maîtriser les technologies avancées, notamment l'intelligence artificielle, et la technologie 5G" en tant que choix stratégique pour que la pratique médiatique apte à relever les défis, à suivre le rythme des évolutions et à protéger le pays des campagnes malveillantes qui le ciblent de l'étranger.

Il a également été souligné "l'importance d'une transition sûre et mesurée vers la numérisation, à travers la fourniture des équipements et des matériels d'accompagnement, et l'intensification des formations spécialisées dans le domaine, afin de permettre aux journalistes d'acquérir les compétences techniques nécessaires pour faire face aux transformations qui vit le secteur."

Les recommandations ont également mis l'accent sur "la nécessité d'échanger des expériences avec les pays leaders dans le domaine des médias, et d'intégrer l'intelligence artificielle dans le journalisme selon des normes professionnelles qui respectent l'éthique de la profession".

Les participants aux ateliers ont appelé, dans le même contexte, à "renforcer le partenariat entre les institutions médiatiques et les universités", et à "former les journalistes aux disciplines techniques,



afin de leur permettre de s'imprégner durablement des connaissances acquises et de parvenir à un véritable professionnalisme en matière de performances professionnelles".

Les participants ont également insisté sur "l'importance de construire un environnement médiatique participatif, basé sur la coopération entre les différents médias et la société civile, afin de renforcer la transparence et de contribuer à la diffusion d'une culture de l'information exacte", soulignant aussi "la nécessité de disposer de plateformes numériques qui permettent aux citoyens d'interagir avec les informations rapportées par la presse, ce qui contribue, a-t-on estimé, à "renforcer la sensibilisation du public."

La rencontre régionale, qui a réuni des journalistes, des professionnels des médias et des universitaires venus de plusieurs wilayas de l'est du pays, telles que Jijel, Sétif, Guelma, Annaba, Bordj Bou Arréridj, El Tarf, Khenchela, Souk Ahras et Mila, s'est déroulée en 4 ateliers dédiés au "nouvel arsenal juridique régissant le secteur de la communication et la déontologie", "la réalité du journalisme audiovisuel, écrit et électronique à la lumière des nouveaux défis de l'intelligence artificielle et des technologies 5G", "la communication institutionnelle et son rôle dans la promotion de l'Algérie" et "la formation spécialisée et continue avec vision prospective sur les métiers de l'avenir".

R.C

Saïda : riche programme concocté à l'occasion du Mois du patrimoine

La direction de la Culture et des Arts de la wilaya de Saïda a concocté un riche programme pour célébrer le Mois du patrimoine (18 avril - 18 mai), dont le thème de cette année est : "Le patrimoine culturel à l'ère de l'intelligence artificielle".

Le programme prévoit au niveau de la bibliothèque principale de lecture publique "Nezzar Abdelkrim", une exposition sur les sites archéologiques, les monuments historiques de la wilaya, ainsi

que sur les biens culturels récupérés.

L'exposition comprend également des créations dans les domaines du stylisme, de la maroquinerie artisanale, des objets d'art, de la calligraphie arabe, des arts plastiques, des timbres anciens, des pièces de monnaie, des produits à base d'alfa, ainsi que des poteries, objets en cuivre et tapis traditionnels.

Une autre exposition de produits artisanaux, notamment d'huiles naturelles, de produits

cosmétiques, de dattes, de miel et de ses dérivés, ainsi qu'un défilé de mode mettant en avant les différentes tenues traditionnelles algériennes est prévue.

Le programme inclut également des conférences et des tables rondes animées par des experts et des universitaires, abordant l'utilisation de l'intelligence artificielle comme outil de protection du patrimoine, les aspects préventifs dans la sauvegarde des objets artistiques et archéologiques,

ainsi que les applications de l'IA dans le tourisme culturel.

Également, un espace dédié aux jeunes pour exprimer leurs talents créatifs dans divers domaines, tels que le design, la sculpture, les travaux manuels, la calligraphie arabe, la décoration et les miniatures en 3D, avec la participation d'artistes locaux, sera ouvert. Des concours seront organisés autour du thème du Mois du patrimoine, à destination de jeunes créateurs.

R.C

Palais de la culture Moufidi Zakaria: journée d'étude pour évaluer la performance des établissements de formation artistique

Le ministère de la Culture et des Arts, a organisé, mardi au Palais de la culture Moufidi Zakaria, à Alger, une journée d'étude au profit des établissements de formation artistique sous tutelle, en vue d'évaluer la performance et de prospecter l'avenir. Placée sous le thème "Qualité de la performance et opportunités de développement", cette journée d'étude intervient sur fond des défis rencontrés par ces établissements aux niveaux, national et régional, constituant ainsi une halte propice à une évaluation globale de la réalité de la formation dans les domaines des arts et du patrimoine, et une occasion pour analyser la performance actuelle, passer en revue les principales problématiques et échanger l'expertise et expériences réussies. Le ministre de la Culture et des Arts, Zouhir Balalou, a affirmé que la formation spécialisée dans le domaine des arts et du patrimoine constituait "un fondement essentiel de l'économie culturelle" et "un enjeu national de qualité et d'excellence", en sus de contribuer "à la formation d'un capital humain", apte à l'innovation, à la production et à la concurrence sur le marché national et international. Il a souligné, en outre, que cette journée de formation visait à prospecter l'avenir des établissements de la formation artistique "pour atteindre un plus haut niveau de professionnalisme, de qualité de performance et mieux répondre aux défis actuels", mais aussi à trouver "une nouvelle dynamique" fondée sur un partenariat avec tous les acteurs de la formation. De son côté la cheffe du département du suivi des projets numériques au Haut-commissariat à la numérisation (HCN), Selma Badra Meguellati a présenté un exposé sur l'utilisation des outils numériques dans le domaine des arts et du patrimoine, à travers la restauration virtuelle, le renouvellement des programmes et des méthodologies, ainsi que l'intégration d'unités d'études sur des sujets numériques. Dans une présentation intitulée "L'entrepreneuriat dans le domaine des arts et du patrimoine", le chercheur Abdelhafid Sassi, du département des arts de l'université de Tlemcen a mis l'accent sur l'importance de l'économie créative et de l'entrepreneuriat dans le secteur culturel, soulignant la nécessité de s'adapter aux transformations numériques en cours en sus de l'importance de la formation dans le domaine de la numérisation à la lumière des transformations que connaît le marché du travail. L'intervenant a estimé que l'université algérienne connaissait une "grande dynamique" dans le domaine de la culture entrepreneuriale, appelant à cet égard au renforcement et au soutien des industries culturelles et créatives. Cette journée d'études a été marquée par l'organisation de trois ateliers sur les ressources humaines, la gestion administrative et financière, la numérisation et l'entrepreneuriat, ainsi que l'amélioration de la performance pédagogique des établissements de formation artistique.

R.C

Festival International du Film Fantastique de Bruxelles : "Twilight of the Warriors : Walled In" décroche le Corbeau d'or

Le film "Twilight of the Warriors : Walled In" (également connu sous le nom "City of Darkness"), du réalisateur hongkongais Soi Cheang, a remporté le prix du Corbeau d'or au Festival international du film fantastique de Bruxelles (DIFF), en Belgique. Le thriller d'action réalisé à Hong Kong suit l'histoire de Chan Lok-kwan, un réfugié de Chine continentale qui entre accidentellement dans la tristement célèbre ville fortifiée de Kowloon, où il tente de survivre en participant à des cercles de combat clandestins. Le Corbeau d'Argent a été partagé entre deux films : La Belle et moche demi-sœur d'Émilie Blichfeldt et Honey Bunch des Canadiens Madeleine Sims-Fewer et Dusty Mancinelli. Cette ancienne comédie d'horreur, qui traite des canons de beauté et de la compétition acharnée entre demi-sœurs, a également reçu le Prix du Public. De plus, le jury a décerné une Mention Spéciale au thriller psychologique Le Surfer de Lorcan Finnegan, dans lequel Nicolas Cage incarne un surfer qui veut racheter la maison de son enfance, mais qui est victime d'un groupe appelé les Bay Boys. Le Méliès d'argent du meilleur long métrage européen a été décerné à The Home de Mattias J. Skoglund. Ce film d'horreur se déroule dans une maison de retraite pour personnes atteintes de démence, hantée par un esprit malveillant qui a pris le contrôle de l'un des résidents. Le prix du meilleur thriller, "The Black Raven", a été décerné à "The Rule of Jenny Pen" de James Ashcroft, avec John Lithgow et Geoffrey Rush. Le Corbeau Blanc est un prix qui récompense les films les plus étranges, radicaux et difficiles à classer. Cette année, il a été remporté par "Dead Lover" de Grace Glowicki.

N.C

Mascara : lancement de trois ateliers sur la photographie documentaire moderne

Trois ateliers de formation sur la photographie documentaire moderne ont débuté, mardi à la Maison de commandement de l'Emir Abdelkader, dans la ville de Mascara, dans le cadre du premier Salon national de la photographie, dont les activités se poursuivent pour le deuxième jour consécutif à l'occasion du Mois du patrimoine.

Ces ateliers sont organisés deux jours durant par l'association culturelle "Caravane" de la wilaya de Mascara au profit des photographes amateurs venus des wilayas de

Mascara, Alger, Sidi Bel Abbes, Tiaret, Aïn Temouchent et Mostaganem.

Ils prévoient des cours théoriques sur les techniques modernes utilisées en photographie documentaire. Un atelier pratique sera dédié à la prise de vue de cavaliers et de sites historiques de la région, tels que la Maison de commandement et le Tribunal de l'Emir Abdelkader, selon les organisateurs.

Trois photographes professionnels encadrent ces sessions, qui visent à affiner les talents et améliorer les compétences des participants et à leur apprendre à choisir des sujets liés

au patrimoine culturel authentique.

Le salon, organisé sous le slogan "L'histoire au cœur de chaque photo", en coordination avec la direction de la Culture et des Arts, sera clôturé demain, mercredi. Il réunit 20 photographes, amateurs et professionnels, issus de 11 wilayas du pays.

Le salon sera clôturé par une excursion touristique au profit des participants, durant laquelle des clichés seront pris de divers sites historiques et touristiques de la wilaya, suivie d'une cérémonie en leur honneur.

R.C

TÉLÉ

VISION



france 3 Poulets grillés

21h05



Alors que la police traque une influenceuse kidnappée, la commandante Capestan et sa brigade de bras cassés héritent d'une affaire moins prioritaire : la mort d'un SDF.

arte No Man's Land

20h55



Elle est arrivée en Syrie, mais la découverte du pays est âpre. Continuant de découvrir l'extrême violence du règne de Daech, elle apprend aussi les codes qui régissent la vie des femmes au quotidien.

TFX Wonder Woman

21h10



Diana, alias Wonder Woman, découvre dans les archives du Louvre une photographie que Bruce Wayne a laissée à son intention. Sur celle-ci, on la voit poser en compagnie de deux militaires, au cours de la Première Guerre mondiale.

PARIS PREMIERE La légende de Zorro

21h00



Elena ne supporte plus la double vie de son justicier de mari, Zorro, à qui elle reproche de ne pas consacrer assez de temps à leur jeune fils Joaquín. Elle lui pose un ultimatum.

Léo Matteï, brigade des mineurs

21h10



Léo Matteï et sa famille profitent de quelques jours de repos bien mérités dans un hôtel familial de bord de mer. Mais la découverte d'un garçon de dix ans, inconscient et cloîtré dans le local piscine, le pousse à mettre ses vacances de côté.

W9 Nanny McPhee et le Big Bang

21h10



Pendant la Seconde Guerre mondiale, son mari étant mobilisé, Isabel Green gère seule la ferme familiale. Son beau-frère insiste pour qu'elle vende la ferme et sa patronne a un comportement étrange.

New York, section criminelle

21h10



Le corps sans vie du docteur Zach Rush, un obstétricien, est découvert sur la table d'examen de son cabinet. Eli, le frère de la victime, a découvert le cadavre vers 3 heures du matin.

George Clooney dévoile les secrets de son mariage parfait avec Amal : "On ne s'est jamais disputés"



La routine est-elle vraiment le pire ennemi des couples ? Pour certains, oui, malheureusement, mais pas pour celui formé par George et Amal Clooney ! Lors de son passage dans l'émission CBS Mornings, lundi, l'acteur s'est confié sur la complexité qu'il partage avec son épouse, imperméable aux aléas et aux tracés du quotidien, même après plus d'une décennie de vie commune. "Je me souviens qu'on était déjà venus ici avec toi, et qu'on avait dit qu'on ne s'était jamais disputés. Et ce n'est toujours pas le cas. On essaie toujours de trouver un sujet de dispute !", a plaisanté l'acteur de 63 ans, avant de dévoiler le secret de la sérénité de son couple avec Amal. "Je pense que c'est parce que j'ai commencé tard avec elle", a-t-il souligné.

Toujours aussi amoureux de l'avocate, qu'il a épousée en 2014 en Italie, George Clooney savoure chaque instant passé à ses côtés. "Je me sens incroyablement chanceux d'avoir rencontré cette femme incroyable. J'ai l'impression d'avoir gagné le gros lot. Il ne se passe pas un jour sans que je me dise que je suis l'homme le plus chanceux du monde", s'est-il réjoui. La star s'est ensuite confiée sur les jumeaux qu'il a eus avec Amal, Alexander et Ella : "Ils ont une école qu'ils aiment et dans laquelle ils s'amusent. Amal et moi vivons une période formidable de notre vie. Nos enfants ont 7 ans, bientôt 8, ce qui est un âge plutôt idéal. Ils sont très curieux et drôles. Tous les parents trouvent leurs enfants formidables, les nôtres nous font rire".

Ce n'est pas la première fois que George Clooney vante son quotidien formidable avec Amal. Invité dans la même émission en 2022, il expliquait à quel point tout était "facile" avec la mère de ses enfants. "C'est de loin la chose la plus facile de notre vie. Nous ne nous sommes jamais disputés", avait-il révélé.

Quotidien National d'Information
Edité par la SARL NATION EDITION
Capital social de 100 000,00 DA

Directeur général
Omar ATTIA

Directeur de la Publication
Mohamed BOUAZDIA

Impression
Centre : SIA
Est : SIE
Sud : SIA
Ouest : SIO

Distribution
Centre : La Nation
Est : La Nation
Sud : La Nation
Ouest : La Nation

Tous les manuscrits, lettres et tous documents remis à la rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation

POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A :
l'Entreprise Nationale de communication,
d'Edition et de Publicité »
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.
Téléphone: 020 05 20 91 / 020 05 10 42
Fax : 020 05 11 48 / 020 05 13 45 / 020 05 13 77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Siège social
03, rue Ali Boumendjel, Square Port-Saïd, CASBAH
Siège de la rédaction
03, rue Ali Boumendjel, Square Port-Saïd, CASBAH
Tél/Fax : 023 46 32 76
Email: lanationquotidien@gmail.com -
Site: www.journal-lanation.com
RIB : BDL 005 00170 4002162000 18

Nombres croisés

	1	2	3	4	5	6
I						
II						
III						
IV						
V						
VI						

HORIZONTALEMENT

I. Jeux Olympiques à Los Angeles. II. L'année de la déclaration d'indépendance des Etats-Unis. III. On coche 5 numéros au loto, mais sur combien de numéros en tout ? Un multiple de 17. IV. Un gros modèle de la gamme Peugeot. V. Carré de 11. VI. Compte à rebours.

VERTICALEMENT

1. Cette année marque la fin définitive de l'esclavage en France. 2. Certains disent "nonante". 3. Nombre de cases dans une grille de sudoku. Nombre total de commandements dans la Torah. 4. Année de la chute de l'empire romain, qui marque traditionnellement le début du Moyen-Âge. Un chiffre qui rappelle les flics. 5. Le nombre total de cartes au jeu de tarot. Une équipe de football au complet. 6. En mètres, la longueur d'un mile anglais.

Grille muette N° 1110

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Horizontalement

1 Quelle poire celle-là !2 N'ont pas leur place dans une histoire d'O.3 Etait stupéfiant.4 Abaisaient les voiles.5 Discours emphatique de Churchill.- Fermés.6 Change au bon vieux temps.7 Métal de transition.- Portugaise en Angleterre.8 Indique en temps voulu.9 Des motifs sur une feuille.10 Mots).

Verticalement

1 Arbres de la veuve.2 Fait l'âne...3 Font la boule.- Possessif.4 Brille dans le ciel.- Île.5 Ville italienne ou espagnole.- Propre sur lui.6 Près de Savone.- Critique de cinéma.7 Héros de la Bérézina.- Rituel hindou.8 Finissent par trouver l'agglomération.- Couvre le pot de rose !9 Un papillon.- Le plancher des vaches.10 On y trouve Le Bonhomme.- Sorte de pot à lait.

Mots croisés grille N° 1110

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Horizontalement

1 Convolvulacées.2 Psittacidé.3 Référentiels particuliers.4 Alcôve.- Ville néerlandaise.5 Ville indonésienne.- Vieille espèce.6 Hommes du Désert.- Métal de transition.7 Sont au coeur d'acier.8 Commune italienne.- Fête indienne.9 Forcent à ralentir.10 Composant de collyre.- Adverbe.

Verticalement

1 Voient des glands toute la journée !2 Peuvent payer rubis sur l'ongle.3 N'est pas radié.4 Dans le Queensland.- Dans le Cher, doublement...5 Saint-Loup appelait-il ce roi ainsi ?- D'un auxiliaire.6 Nous font voir des éléphants bleus !- Z ou Louis XV.7 Bâtiment de débarquement.- Pain à cacheter.8 Est monté à l'envers.- Langue asiatique.9 Spirochètes.10 Apiacées.- Conjonction.

Arrivée du troisième navire chargé de moutons importés

L'opération d'importation de moutons en prévision du prochain Aid El Adha bat son plein. Le troisième navire chargé de moutons importés de Roumanie est arrivé, hier, au port d'Alger, transportant 16 000 têtes de mouton.

HORAIRE DES PRIERES

SOBH	DOHR	ASSER	MAGHREB	ICHA
04:28	12:46	16:31	19:34	21:00

Météo

Alger	☀️	26	Tizi Ouzou	☀️	24
Tiaret	☀️	25	Béjaïa	☀️	26
Constantine	☀️	27	Oran	☀️	26

ACCIDENTS DE LA ROUTE

Deux morts et 175 blessés en 24 heures

Deux personnes sont décédées et 175 autres ont été blessées dans 157 accidents de la route survenus ces dernières 24 heures à travers le pays, a indiqué, hier, un bilan de la Protection civile. Par ailleurs, les unités de la Protection civile ont prodigué des soins de première urgence à "cinq personnes à Bordj Bou Arreridj et Médéa, incommodées par le monoxyde de carbone émanant des appareils de chauffage de leurs domicile", a souligné la même source, déplorant toutefois le décès de deux autres personnes intoxiquées par le même gaz dans la daïra de Tamalousse, wilaya de Skikda. En outre, les équipes de la Protection civile sont intervenues pour "l'extinction de 3 incendies urbains et divers dans les wilayas d'Alger, Batna et Mascara", a conclu le communiqué.

M'SILA

Saisie de plus de 17.000 comprimés psychotropes

Les éléments de la Brigade polyvalente des Douanes de M'sila, relevant de la direction régionale de Séfif, ont saisi 17.690 comprimés psychotropes, a indiqué hier, ce corps constitué. L'opération, menée par les douaniers dans le cadre des activités visant à lutter contre la contrebande et le crime organisé, s'est soldée par l'arrestation d'un individu suspect, la saisie de 17.690 comprimés de psychotropes et l'immobilisation d'un véhicule de tourisme, a-t-on indiqué. Selon la même source, l'affaire découle d'une inspection de routine d'un véhicule de tourisme au niveau d'un barrage routier de contrôle, dressé sur le territoire de compétence de la Brigade de M'sila. La drogue était soigneusement dissimulée dans le véhicule intercepté, a précisé la même source, ajoutant qu'après accomplissement des procé-

dures légales d'usage, un dossier pénal a été établi avant la présentation du suspect devant la juridiction compétente.

TURQUIE

Un séisme de magnitude 6,2 au large d'Istanbul

Un séisme de magnitude 6,2 sur l'échelle de Richter a secoué mercredi Istanbul, sans faire de victime ni de dégâts, ont indiqué les autorités locales. Selon l'Agence nationale de la gestion des catastrophes (AFAD), un séisme de 6,2 s'est produit au large de Silivri, en mer de Marmara peu avant 13h00 (10h00 GMT). Deux secousses au moins, à quelques secondes d'intervalle, ont été fortement ressenties dans tous les quartiers de la mégapole de 16 millions d'habitants. Des milliers de personnes sont sorties dans les rues suite à la panique provoquée par la forte secousse. Les autorités n'ont pas fait état de victime ni de dégâts.

MÉDIAS

Les dérives professionnelles de la chaîne "El Heddaf" pointées

L'Autorité nationale indépendante de régulation de l'audiovisuel (ANIRA), a affirmé, mardi dans un communiqué, qu'elle continue de constater certaines dérives professionnelles s'écartant de l'analyse sportive, en dépit de ses mises en garde sur la nécessité de respecter les dispositions légales et réglementaires encadrant le traitement de l'information sportive, et c'est le cas pour deux programmes sportifs diffusés par la chaîne "El Heddaf". "L'un des analystes sportifs intervenant sur la chaîne El Heddaf TV, dans les émissions +Belmekchouf+ du 17 avril et +VAR El Heddaf+ du 15 avril 2025, s'est écarté des principes de neutralité et d'objectivité", a noté l'ANIRA, soulignant que cela "va à l'encontre des dispositions de la loi organique n 23-14 relative à l'information, de la loi n 23-20 relative à l'activité audiovisuelle,

et du décret exécutif n 24-250 fixant le cahier des charges général applicable aux services de communication audiovisuelle".

L'Autorité a rappelé, à cet égard, que "le journalisme sportif n'est pas un moyen de gérer les émotions ou semer le doute, mais un partenaire dans la construction de la conscience collective et la promotion de l'esprit de compétition loyale, et il est tenu de ce fait de faire preuve de responsabilité, d'activer les mécanismes d'autorégulation et de suivi des analystes sportifs, afin de garantir l'exactitude et la modération dans la transmission et l'analyse de l'information, loin du sensationnel injustifié ou de l'hyperbole susceptibles d'attiser les émotions plutôt que de les tempérer, et de compromettre ainsi l'essence même du sport et les hautes valeurs qu'il véhicule".

ALGER

Grande campagne de nettoyage vendredi et samedi prochains

La ville d'Oran accueillera, à partir Les services de la wilaya d'Alger ont annoncé, mardi dans un communiqué, l'organisation de la 5e édition de la grande campagne de nettoyage, vendredi et samedi prochains, à travers les quartiers et communes de la capitale. Organisée sous le patronage du wali d'Alger, Mohamed Abdennour Rabhi, cette campagne touchera l'ensemble des quartiers des 14 circonscriptions administratives de la wilaya d'Alger, afin "d'éliminer les points noirs, d'enlever les déchets et préserver ainsi l'environnement", a précisé le communiqué. Cette campagne, placée sous le slogan "Unissons nos efforts pour que

notre quartier reste propre", vise à "ancrer les valeurs de solidarité et d'entraide dans la société et à promouvoir l'esprit de citoyenneté et les actions d'intérêt général chez les citoyens", a ajouté la même source. Cette opération se déroulera avec la participation des circonscriptions administratives, des APC, des directions exécutives et des établissements publics de la wilaya qui "consacreront des moyens matériels et financiers importants pour assurer le succès de cette campagne", aux côtés des acteurs de la société civile (associations nationales, de wilaya et locales), et des citoyens, a conclu le communiqué.

AIR ALGÉRIE

Amine Andaloussi acquitté

La Cour d'Alger a prononcé, hier, l'acquittement en faveur de l'ancien porte-parole d'Air Algérie et ex-directeur par intérim de la gestion de la marque de la compagnie aérienne nationale, Amine Andaloussi. Poursuivi dans affaire liée à la gestion d'un compte Facebook nommé « Aswat El Djawiya » (Les voix de l'aérien) et accusé d'avoir diffusé des informations trompeuses visant la direction de

l'entreprise, l'ancien journaliste du Soir d'Algérie a été placé en détention provisoire début du mois de septembre 2024. La défense de M. Andaloussi a présenté, lors du procès, un rapport de l'Organe national de prévention et de lutte contre les infractions liées aux technologies de l'information et de la communication infirmant l'existence d'un quelconque lien entre son client et ledit compte.

CONCOURS DU SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMA-

Trois projets algériens qualifiés pour la phase pré-finale



Le ministère de la Poste et des Télécommunications a annoncé, hier dans un communiqué, la qualification de trois projets algériens dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) à la phase pré-finale du concours des Prix du Sommet Mondial sur la Société de l'Information 2025 (Forum 2025 du SMSI). Les projets qualifiés à ce concours, organisé chaque année par l'Union internationale des Télécommunications (UIT), "mettent en valeur l'innovation algérienne et reflètent les compétences de notre jeunesse et de nos institutions dans le domaine nu-

mérique", a précisé la même source. Aussi, le ministère a appelé à "soutenir ces projets pour leur permettre de remporter le prix de leurs catégories respectives, en votant et en incitant les autres à participer massivement au vote, avant la date limite fixée au 30 avril à 22h00, via la plateforme officielle du concours : <https://www.itu.int/net4/wsis/sto/ctaking/Prizes/2025/>", a ajouté la même source. Dans ce cadre, le ministère a précisé que le premier projet, élaboré par la société civile, concerne la catégorie "Renforcement de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC", intitulé : "A new cryptogra-

phic algorithm". Le deuxième projet, inscrit dans la catégorie "Applications des TIC- Environnement électronique", est élaboré par le Centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides (CRSTRA), et intitulé : "Contribution to the fight against the drawdown of groundwater in the Algerian arid Regions by geophysics, GIS and ICT". Développé par Algérie Télécom, le troisième projet concourt dans la catégorie "Dimensions éthiques de la société de l'information", intitulé : "Autism Intelligent Teaching Assistant", a conclu le communiqué.

R.N

DJANET

Décès du moudjahid Khamayes Ama

Le moudjahid et membre de l'Armée de libération nationale (ALN), Khamayes Ama, est décédé, mardi dans la commune de Bordj El Haouas (W. Djanel), à l'âge de 89 ans, des suites d'une longue maladie, a indiqué, hier, le ministère des Moudjahidine et des Ayants-

droit. Le défunt a rejoint les rangs de la glorieuse Révolution de libération en 1957 dans la wilaya VI historique, aux frontières algéro-lybennes où il avait pour mission, aux côtés de ses compagnons de lutte, de sécuriser les convois de l'ALN, compte tenu de sa parfaite

connaissance des pistes sahariennes sûres. Le regretté était chargé également, en coordination avec les moudjahidine des cellules du Front de libération nationale (FLN), de surveiller les mouvements de l'ennemi dans la région, et ce jusqu'au recouvrement de la liberté et de l'indépen-